

Air Énergie Territorial (PCAET)

Brocéliande Communauté – Communauté de communes Saint-Méen Montauban – Montfort Communauté

MEMOIRE EN REPONSE AUX AVIS

FORMULES A L'ISSUE DE LA PHASE DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)









TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	5
REPONSES AUX AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)	7
RECOMMANDATIONS DE LA MRAE ET REPONSES 9	
AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET REPONSES	
REPONSE AUX AVIS FORMULES LORS DE LA CONSULTATION DU PUBLIQUE	19
CONSULTATION DU PUBLIC ORGANISE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MEEN MONTAUBAN	
CONSULTATION DU PUBLIC ORGANISE SUR LE TERRITOIRE DE BROCELIANDE COMMUNAUTE35	
CONSULTATION DU PUBLIC ORGANISE SUR LE TERRITOIRE DE MONTFORT COMMUNAUTE	

Les réponses ci-dessous sont traitées dans l'ordre où les points apparaissent dans le courrier adressé par les services de l'état en date du 11 juillet 2022 et dans l'avis de la MRAe recu en date du 25 juillet 2022.

PREAMBULE

Les Communautés de communes de Brocéliande, Montfort et Saint-Méen Montauban ont lancé l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en 2017, avec la spécificité de Brocéliande Communauté territoire « non obligé » (cf. LETCV Août 2015 et seuil des 20 000 habitants). Elles ont mené l'élaboration du diagnostic et de la stratégie de façon conjointe au travers d'une mission PCAET confiée au Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.

Conformément aux exigences réglementaires, le projet de PCAET a été arrêté par chacun des conseils communautaires en avril 2022, puis soumis aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA) : Préfet de Région, Conseil Régional et Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe). Le PCAET a ensuite été mis à la consultation du public du 17 octobre au 30 novembre 2022.

Le présent rapport constitue le mémoire en réponse aux avis formulés à l'issue de la phase de consultation du public et des personnes publiques associées (PPA).

Il permet d'informer sur la prise en compte de leurs avis, de justifier certaines remarques et de préciser les mesures qui seront mises en œuvre pour intégrer les commentaires faits. Ce document vise également à informer le public des modifications qui seront réalisées sur les documents présentés lors de la consultation numérique, afin d'avoir pleinement connaissance des évolutions et enrichissements qui seront apportés pour la finalisation des Plans Climat.

Le Plan Climat modifié, a fait l'objet d'une approbation définitive dans chacun des trois conseils communautaires, respectivement le 27/02/2023 pour Brocéliande Communauté, le 14/02/2023 pour la Communauté de communes Saint-Méen Montauban et le 02/03/2023 pour Montfort Communauté.

REPONSES AUX AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)

Au terme de la procédure de consultation, la <u>Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)</u> a rendu un avis qui n'est ni favorable, ni défavorable au projet du PCAET et qui ne porte pas sur son opportunité. L'avis porte sur la qualité du rapport de présentation restituant l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le plan ou document. Il vise à permettre d'améliorer sa conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

L'avis de <u>la Région Bretagne</u> est réputé favorable à défaut de notification écrite dans le délai imparti de deux mois, suite à la réception du projet de PCAET le 26 avril 2022.

Le Préfet de région a salué le projet de PCAET qui constitue un document riche, à l'ambition stratégique affirmé et a proposé quatre axes d'amélioration principaux, valable au global pour les 3 territoires :

- Mieux territorialiser les enjeux et les potentiels de la communauté de communes compte tenu de ses dynamiques et de sa trajectoire de développement spécifiques ;
- Consolider l'expression de la stratégie, dans ses dimensions communes au pays de Brocéliande comme dans celles spécifiques à l'intercommunalité, en clarifiant les options choisies et le niveau d'effort envisagé :
- Mieux articuler le contenu du programme d'action à la mise en œuvre et au déploiement dans le temps de la stratégie retenue ;
- Compléter le dispositif d'évaluation et de suivi pour garantir le pilotage et la continuité de la démarche de planification dans le temps.

Joint à cet avis, <u>un avis technique des services de l'Etat a été formulé</u>. Il porte sur le projet de PCAET au regard des objectifs de développement durable et sur la procédure et la forme du PCAET. Les remarques sur le projet de PCAET ont été de deux types :

- Recommandation: l'État recommande de prendre en compte ses observations afin de favoriser la transition écologique et énergétique.
- Observation : l'État propose ou demande certaines corrections dans l'objectif d'améliorer la qualité du PCAET.

RECOMMANDATIONS DE LA MRAE ET REPONSES

1. CONTEXTE, PRESENTATION DU TERRITOIRE, DU PROJET DE PCAET ET DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Recommandations de la MRAe

Le dossier ne contient pas d'objectif concernant les émissions de polluants atmosphériques.

L'Autorité environnementale (Ae) recommande aux EPCI de fixer des objectifs chiffrés de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Les objectifs ne sont pas déclinés par EPCI.

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Les trois EPCI prennent acte de cette recommandation. Sur la base des émissions de polluants atmosphériques, une scénarisation territoriale sur la qualité de l'air sera proposée et fixera une stratégie chiffrée de réduction des émissions de polluants atmosphériques, suivant les objectifs nationaux réglementaires du Plan national de réduction des Polluants atmosphériques (PREPA). Dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, l'atteinte des objectifs métropolitains, régionaux et nationaux sera vérifiée. Une évaluation du PCAET à miparcours (après 3 ans) sera réalisée en intégrant ces trajectoires pour en évaluer l'atteinte.

Les trois EPCI souhaitent souligner la nécessité de faciliter l'accès aux données d'émissions de polluants atmosphériques aux collectivités. A ce jour, les données sont accessibles seulement pour les collectivités adhérentes. De plus, Air Breizh utilise des outils numériques de modélisation permettant de simuler la dispersion des polluants dans l'air à partir notamment des données météorologiques et d'émissions. Nos territoires ne disposent d'aucune station de mesure.

Néanmoins, les trois EPCI souhaitent participer à la journée technique interrégionale sur la qualité de l'air – le 10 janvier 2023 : « La qualité de l'air dans l'Ouest : des exemples pour agir ! »

2. QUALITE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

2.1 Qualité formelle

Recommandations de la MRAe

Les programmes d'action sont de moins bonne qualité que le reste du dossier, avec une absence de concordance entre les titres des actions du PCAET de Montfort Communauté et les titres donnés dans le tableau de bord (au début du tome 5). Certaines actions mutualisées aux trois EPCI n'apparaissent pas dans tous les programmes d'action.

L'Ae recommande aux trois EPCI de corriger les tableaux de bord fournis au début du tome 5 des PCAET «Élaboration du programme d'action » afin d'en faciliter la prise en main par le lecteur.

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Il s'agit d'une erreur de forme qui fera l'objet d'une correction et d'une mise à jour entre les 3 Plans Climat (partie du socle commun) pour l'approbation du projet de Plan Climat en janvier 2023.

2.2 Diagnostic territorial et État initial de l'Environnement

Recommandations de la MRAe

L'étude des aspects socio-économiques figure dans l'état initial de l'environnement. Relativement succincts, certains chapitres gagneraient à être complétés. Le chapitre 3.5.1 « Caractéristiques socio-économiques » devrait contenir des informations sur l'organisation du territoire, en termes de pôles (structurants, secondaires), et le chapitre 3.5.3 « Transport et réseaux » mériterait de présenter les flux de trafic intra et extra-territoriaux. L'Ae recommande de compléter le diagnostic territorial par une description plus fine des dynamiques socio-économiques à l'œuvre dans le territoire (démographie, activités économiques, mobilités).

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

A ce stade du projet, les trois EPCI ne souhaitent pas compléter le diagnostic territorial. En effet, aucun budget supplémentaire ne sera attribué pour cela avant la reprise du bilan intermédiaire. Néanmoins, grâce aux prochaines études, comme par exemple le Plan de Mobilité Simplifié, ou encore les Opérations de Revitalisation des Territoires, qui seront déclinées par EPCI, les éléments de diagnostic qui en seront issus seront intégrés au moment du bilan intermédiaire.

Dans la mesure où la stratégie et le programme d'actions se basent sur des données de 2016 ou antérieures et qu'il n'est pas envisagé de remettre en cause le programme d'actions, il parait peu pertinent à ce stade de la démarche d'actualiser l'ensemble du diagnostic. Le bilan à mi-parcours sera l'occasion de réaliser ce travail d'actualisation des données et d'analyser les évolutions des indicateurs climat-air-énergie.

Recommandations de la MRAe

La description de l'état initial de l'environnement est assez complète. Pour les milieux aquatiques et la ressource en eau, elle devrait néanmoins comporter des données présentant la saisonnalité des besoins en eau et des capacités de production, car l'analyse basée sur une moyenne à l'année gomme potentiellement des situations aux conséquences environnementales fortes, notamment d'éventuels étiages estivaux sévères pouvant mener à des restrictions d'usages ainsi qu'à une atteinte à la biodiversité.

À partir de ces données, les sensibilités environnementales sont bien identifiées. Il convient d'approfondir l'analyse en territorialisant ces sensibilités, afin d'orienter le choix des actions des PCAET (sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis de constructions nouvelles de production d'EnR, sensibilités de la faune et des milieux naturels vis-à-vis de constructions nouvelles ou d'équipements susceptibles d'accroître la mortalité de certaines espèces ou de détruire des habitats pour la faune, lieux exposés à des pollutions atmosphériques).

L'Ae recommande de renforcer la description de l'état initial de l'environnement, en y joignant des données relatives à la ressource en eau et aux milieux aquatiques tenant compte des variations saisonnières, et en identifiant les secteurs à préserver compte-tenu de sensibilités environnementales (espèces et milieux naturels, paysages, patrimoine).

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Les trois collectivités prennent acte de cette recommandation. Le diagnostic établi dans la cadre du nouveau contrat territorial de bassin versant de l'EPTB Eaux & Vilaine pour la période 2023-2028 fera l'objet d'une intégration au moment du bilan intermédiaire du PCAET, afin de renforcer la description sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, comme recommandé.

2.3 Choix réalisés durant l'élaboration du PCAET

2.3.1. Scénario tendanciel et scénarios alternatifs – justification des choix

Recommandations de la MRAe

Trois scénarios climat-air-énergie à horizon 2050 sont présentés sous forme de graphiques (tendanciel, médian, élevé). Les hypothèses relatives à ces scénarios ne sont pas données, rendant de fait leur interprétation impossible. Par ailleurs, dans le rapport environnemental, deux stratégies sont mentionnées : « a minima, efficace et pragmatique » et « le bon élève » selon les termes du dossier. Le choix de retenir le 1er scénario est justifié par la volonté de « construire les bases solides afin que dans trois et six ans soient mises en place des actions qui permettront une atteinte des objectifs à 2030 et 2050 », ainsi que par la durée de l'élaboration des PCAET (depuis 2016) et par la pandémie de Covid-19 mobilisant fortement les élus et limitant les possibilités de réunions et de concertation.

L'Ae recommande aux trois EPCI de mieux préciser l'articulation entre les différentes comparaisons de scénarios, et de s'engager dès à présent à intégrer les actions jugées prioritaires dans les PCAET lors des évaluations à mi-parcours, lorsque les premières études et analyses auront été réalisées.

Les objectifs climat-air-énergie sont ventilés pour chacune des sept orientations. Un travail de territorialisation de la stratégie et des objectifs paraît nécessaire compte-tenu des différences entre les territoires des EPCI mentionnées précédemment. A contrario, les objectifs finalement retenus à l'échelle du pays de Brocéliande ne sont pas donnés.

L'Ae recommande de mieux justifier le choix des pistes d'actions, de présenter les objectifs finalement retenus à l'échelle du pays de Brocéliande, et de territorialiser la stratégie et les objectifs en fonction des EPCI.

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Les trois conseils communautaires de Brocéliande, Montfort et Saint-Méen-Montauban ont décidé de confier au Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande l'élaboration du diagnostic et de la stratégie commune d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de son Évaluation Environnementale et Stratégique (EES) dans le cadre d'une prestation de service.

Les instances de gouvernance mises en place pour y parvenir ont évolué depuis le nouveau mandat (juillet 2020). Ainsi, dès janvier 2021, les trois collectivités se sont accordées sur un <u>scénario de construction du programme d'action</u> qui soit « à minima efficace et pragmatique », visant un dépôt du document dans un délai court, mais répondant aux objectifs réglementaires et permettant la mise en place d'actions significatives.

A minima, efficace et pragmatique :

- L'objectif est de prendre le moins de retard possible et de se doter d'un PCAET comme l'oblige la loi mais d'être dans le respect des objectifs régionaux et nationaux
- Pas de reprises des travaux déjà réalisés, on s'appuie dessus pour l'élaboration des programmes d'actions
- Dans un contexte de pandémie mondiale, la concertation se fera après le lancement du PCAET.
- Le délai maximum est d'un an pour le dépôt du PCAET

Le bon élève :

- L'objectif est d'avoir un PCAET complet et ambitieux
- Reprendre le travail réalisé (Diagnostic et Stratégie), l'actualiser et l'adapter au contexte d'aujourd'hui.
- Un travail complet qui s'apparente à une nouvelle élaboration du PCAET
- La concertation auprès des citoyens et autres acteurs du territoire se fait pendant le PCAET
- Le délai est estimé à environ deux ans avant dépôt du PCAET.

Suite à cette commission PCAET, les conseils communautaires ont dû se positionner sur l'un ou l'autre des scénarios. A l'unanimité, le scénario « a minima, efficace et pragmatique » a été adopté pour les raisons suivantes :

- Une procédure d'élaboration déjà longue qui peut vite essouffler les équipes politiques et techniques pendant un mandat rendu compliqué par la pandémie du COVID-19
- Une envie de passer à l'opérationnel avec des actions et études concrètes permettant de faire accélérer la transition écologique du territoire
- Des possibilités de réunions limitées par la pandémie, ne permettant pas de mettre en place un dispositif de concertation complet et allant jusqu'au bout du processus
- Démarrer les politiques de transitions, tout en prévoyant des travaux plus importants à 3 et 6 ans pour <u>atteindre les objectifs fixés</u>
 Au-delà du scenario de construction du plan climat, des scenarios de trajectoires à horizon 2030 et 2050 portant sur les émissions de GES, de consommations d'énergie et de production d'EnR, par secteur ont été établis. Plusieurs scénarios précisant trois niveaux d'ambition allant d'une trajectoire tendancielle à une trajectoire très volontariste ont été débattus. Les trois scenarios développés sont les suivants :
- Un scenario « tendanciel » calqué sur les objectifs de la SNBC
- Un scenario « médian » calqué sur les objectifs LTECV
- Un scenario « élevé » calqué sur la stratégie Négawatt

Les trois scénarios ont donc été systématiquement comparés aux objectifs nationaux et réglementaires de la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV), à la stratégie nationale bas carbone (SNBC) ou au scénario Négawatt qui est plus ambitieux. Les scénarios représentent une vision à long terme, une trajectoire. C'est un outil d'aide à la décision en particulier pour intégrer à court terme les impératifs de long terme. Il s'agit donc d'un exercice purement théorique visant à identifier des trajectoires pour le pays de Brocéliande en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030 et 2050. Les scénarios sont un outil d'aide à la décision permettant de définir un niveau d'ambition pour le premier PCAET 2023-2028 et permettre d'identifier les secteurs d'activités, sur lesquels il convient d'intervenir en priorité. Ils doivent apporter une réponse à la question suivante : Quel niveau d'ambition se donner dans le premier Plan Climat Air Énergie Territorial 2023-2028 ?

Finalement les trois collectivités se sont positionnées sur le scenario dit « élevé ». Les ambitions du PCAET pourront être requestionnées à mi-parcours lors de son évaluation à 3 ans après confirmation du respect ou non de la trajectoire fixée et des freins rencontrés. Ces ambitions pourront ainsi être réévaluées en conséquence. Considérant les efforts extrêmement importants à réaliser pour atteindre les objectifs définis, la mise en œuvre du PCAET et son évaluation régulière (évaluation à mi-parcours en 2025, puis finale en 2028) permettra de faire évoluer le scénario si cela s'avère nécessaire.

Pour ce qui est des actions jugées prioritaires dans leur Plan Climat, les trois collectivités s'engagent à ce que les éléments issus des études réalisées au cours des trois prochaines années (c'est-à-dire entre la mise en œuvre opérationnelle du PCAET et son évaluation à miparcours) soient intégrés au projet de PCAET, au moment du bilan intermédiaire. Pour les trois EPCI, plusieurs thématiques du PCAET sont concernées.

2.3.2. Articulation avec les autres plans et programmes

Recommandations de la MRAe

L'Ae rappelle l'obligation pour le PCAET de prise en compte des objectifs du SRADDET et de compatibilité avec ses règles.

L'Ae recommande d'améliorer le contenu du dossier relatif à la prise en compte des objectifs nationaux et régionaux par les PCAET en comparant à des horizons temporels adaptés et en tenant compte des dates de référence différentes (1990, 2015).

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Les trois collectivités ne souhaitent pas allouer de budget complémentaire à la complétude de l'étude sur des horizons temporels tels que mentionnés ci-dessus. Ce sont des précisions qui pourront faire l'objet d'un travail au moment du bilan intermédiaire ou du bilan final, en vue d'un 2ème PCAET, et aussi dans le but de faciliter au passage à l'opérationnel.

Recommandations de la MRAe

Pour Brocéliande Communauté et la CC Saint-Méen Montauban, les programmes d'action ne contiennent pas d'action relative à la déclinaison des actions du PCAET dans les documents d'urbanisme.

L'Ae recommande à Brocéliande Communauté et à la CCSMM d'intégrer dans leur PCAET une action relative aux documents d'urbanisme, avec un ensemble de mesures pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et d'OAP thématiques climat-air-énergie.

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Brocéliande Communauté, ainsi que celui de Montfort Communauté valant PLH, ont été récemment mis en application. Le travail d'élaboration du PLUi a pris en compte ces éléments et les a intégrés dans sa phase opérationnelle. De plus, une fiche action portée par la CC Saint-Méen Montauban, et figurant déjà dans le PCAET porte sur l'intégration des objectifs du PCAET dans le PLH (Orientation 1 - Fiche action : « Utiliser la revoyure plan local de l'habitat pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie »)

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude de planification énergétique territoriale, il est attendu du prestataire qu'une note technique relative à la planification territoriale des énergies renouvelables sur le territoire soit proposée pour faciliter la prise en compte de ce développement EnR au travers les documents d'urbanisme.

Recommandations de la MRAe

L'action 43 « Urbanisme respectueux » du PCAET de Montfort Communauté, telle que présentée dans le dossier, est difficilement compréhensible, du fait d'une absence complète de description de son contexte. Elle relève en fait de la description d'OAP intégrée dans le PLUi, avec particulier l'OAP C2 contenant un ensemble utile de dispositions et recommandations visant à limiter la consommation énergétique des constructions nouvelles

L'Ae recommande à Montfort Communauté d'améliorer la lisibilité de l'action 43, et d'en renforcer le contenu par des dispositions visant à favoriser le développement des énergies renouvelables.

Réponse de Montfort Communauté

La prise en compte sera effective au bilan intermédiaire.

2.4 Analyse des incidences induites par la mise en œuvre du plan

Recommandations de la MRAe

Si, dans le rapport environnemental, des recommandations sont fournies pour limiter ces risques [...], aucune n'a été traduite sous forme de mesure intégrée au sein des programmes d'action, ce qui limite très fortement leur portée et maintient un risque fort d'incidences environnementales notables. [...] Concernant l'analyse des incidences sur les sites Natura 2000, les PCAET créent un risque vis-à-vis du site « Forêt de Paimpont » par l'exploitation forestière et les constructions nouvelles, qui n'est pas levé puisqu'aucune mesure d'encadrement n'est prévue.

L'Ae recommande de traduire les mesures d'évitement et de réduction sous forme d'engagements et de critères de type « écoconditionnalité », et de les intégrer au programme d'action.

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

En vue d'intégrer les mesures environnementales, il est prévu de compléter, au moment du bilan intermédiaire, chaque fiche action du Plan Climat par un tableau reprenant les recommandations émises dans l'Évaluation Environnementale et Stratégique (EES). Ce tableau préciserait à la fois les incidences positives et négatives potentielles et les recommandations associées qui en découlent.

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude de planification énergétique territoriale, la phase 4 prévoit la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux dans le développement des projets d'énergie renouvelable.

2.5 Animation du PCAET et suivi

Recommandations de la MRAe

Un dispositif à destination des acteurs économiques et des citoyens, avec pour but leur mobilisation croissante, pourrait être intégré aux instances de gouvernance, en plus des différentes actions d'animation réparties au sein des programmes d'action des PCAET.

L'Ae recommande aux trois EPCI de faciliter la mobilisation des acteurs économiques et des citoyens tout au long de la mise en œuvre du PCAET.

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Les trois EPCI prévoient systématiquement, dans la mesure du possible et de la cohérence dans le déroulement opérationnel de l'action, une phase de mobilisation des acteurs et des citoyens. Chaque Communauté de communes a d'ailleurs réalisé plusieurs temps de mobilisation à l'égard du grand public très largement, mais aussi destiné aux acteurs locaux (entreprises, associations, etc ...), sous des formats différents et sur des sujets qui sont soit généralistes du Plan Climat, soit spécifiques.

Quelques exemples:

- Synthèse communicante du PCAET diffusée au public (Octobre 2022);
- L'évènement « l'Effet papillon », sur Montfort Communauté (Septembre 2022);
- Ateliers de concertation en vue de la construction du 2ème programme « Agir pour la biodiversité en Brocéliande » à Brocéliande
 Communauté (juillet 2021 à mai 2022);
- Challenge des éco-délégués (collèges) sur la CC Saint-Méen Montauban (1ère édition en mai 2022);
- Festival « AlimenTerre » et le Défi « Cap ou pas cap de manger autrement » sur Montfort Communauté ;
- Défi mobilité à Montfort Communauté ;
- Brocéliande Communauté à organisé une réunion publique dans le cadre de sa consultation publique le 27 octobre 2022 à Treffendel. De plus, la planification énergétique sera partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire, en particulier avec les trois EPCI, leurs communes et leurs habitants. Le schéma de développement des EnR&R, la stratégie mise en place, les scénarios et le programme d'action devront nécessairement être validés par tous afin d'assurer son appropriation et de faciliter sa mise en œuvre. L'organisation d'une concertation doit permettre la création de condition d'acceptabilité face au développement de nouveaux projets EnR. Le contexte de forte interrogation des habitants face aux projets doit être pris en compte.

En matière de mobilisation des acteurs économiques plus spécifiquement, ceux-ci ont été sollicités via un questionnaire dans le cadre du marketing territorial, ainsi que lors des échanges menés dans le cadre du programme « Territoire Économe en Ressources ».

Recommandations de la MRAe

[...] En plus de ces dispositifs de suivi, le rapport environnemental contient une liste d'indicateurs environnementaux. Les indicateurs choisis sont pertinents, mais certains domaines ne sont pas pris en compte, comme les paysages et le patrimoine (qui constituent des enjeux, par exemple, pour les projets d'EnR à proximité de sites remarquables). Des indicateurs environnementaux propres à chaque action gagneraient à être intégrés au dispositif, comme évoqué dans la partie 2.3.3 de l'avis.

Plus généralement, les PCAET devraient s'attacher à décrire plus précisément la manière dont les EPCI comptent adapter les PCAET en cas de constat d'incidences négatives imprévues, ou d'écart aux trajectoires climat-air-énergie (méthodologie de suivi). Dans cette optique, il convient également d'éclaircir les relations entre la commission PCAET du Pays de Brocéliande et les instances propres à chaque EPCI.

L'Ae recommande de compléter le dispositif de suivi par la présentation de la manière dont les EPCI comptent adapter les PCAET en cas de non-atteinte des objectifs climat-air-énergie ou d'incidences environnementales non prévues, et de clarifier les rôles respectifs de la commission PCAET du Pays de Brocéliande et des instances locales.

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Chaque EPCI tiendra à jour un tableau de bord de suivi des actions, à la fois annuel et au global, permettant à terme (au bilan intermédiaire et final) de connaître l'évolution énergétique, des GES et de la qualité de l'air. Les trois EPCI prendront en compte les retours d'expériences du réseau régional des PCAET. De même, ils évolueront en même temps que le protocole de suivi et d'évaluation de la plateforme de l'ADEME « Territoires en transition » ; outil d'évaluation et de suivi choisi pour le PCAET.

En cas de non-atteinte des objectifs Climat-Air-Énergie ou d'incidences environnementales non prévues, le tableau de suivi des actions comprendra une zone à remplir « difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre opérationnelle », afin d'expliquer/justifier les raisons n'ayant pas permis de dérouler l'action comme planifiée et de préciser comment la collectivité s'adapte/réagit face à cela.

Quant à la commission PCAET à l'échelle du pays de Brocéliande, cette instance n'a plus de rôle dans la gouvernance actuelle des 3 Plans Climat. Elle a été dissoute dès lors que les trois EPCI ont finalisé l'élaboration de leurs programmes d'action respectifs en fin d'année 2021. Les trois collectivités ont délibéré en avril 2022 pour l'arrêt de la prestation de service confiée au Pays. Chaque communauté de communes s'est ensuite consacrée aux étapes réglementaires de validation du PCAET, à savoir, la rédaction des fiches, l'instruction auprès des services de l'État, puis du public et à la finalisation des documents en vue de l'approbation du PCAET en janvier 2023. Ce sont donc les instances locales (commissions communautaires traitant en partie du PCAET et de la transition écologique) et les instances spécifiquement créées dans le cadre de la coopération à trois EPCI (le comité restreint et le comité de suivi du PCAET) qui constituent les instances gouvernance actuelle et qui ont un rôle à jouer, d'ici à l'approbation des PCAET.

D'autres missions ont été réparties comme telles :

- Responsable de la veille réglementaire et du suivi des appels à projets et des dispositifs de financement : Montfort Communauté
- Responsable du suivi et de l'évaluation : Brocéliande Communauté
- Responsable de la communication et des instances, mini charte graphique, logo, identité visuelle, vulgarisation d'un PCAET :
 Communauté de Communes Saint Méen Montauban

3. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES PROJETS DE PCAET

3.1 Contribution au changement climatique et énergie

Recommandations de la MRAe

L'Ae recommande aux trois EPCI de s'engager dès à présent à intégrer dans leur PCAET au moment du bilan à mi-parcours les actions qui auront été identifiées comme pertinentes concernant les transports, et de prévoir des mesures visant à limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'industrie.

L'Ae recommande aux trois EPCI de s'engager dès à présent à intégrer dans leur PCAET au moment du bilan à mi-parcours les actions qui auront été identifiées comme pertinentes concernant le développement de la production d'EnR, tout en prévoyant les mesures destinées à encadrer le risque d'incidences environnementales.

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Comme indiqué dans une recommandation précédente, toutes nouvelles études ou projet émergeant et participant à l'atteinte des objectifs du PCAET, et notamment sur l'industrie, seront intégrées lors du bilan à mi-parcours.

De même, les diagnostics, stratégie et objectifs de développement des énergies renouvelables émis dans le cadre de l'étude de planification énergétique territoriale portée par les 3 EPCI seront intégrés au bilan à mi-parcours.

Pour Montfort Communauté, il s'agira d'intégrer le volet énergétique de l'étude « Agri-Alim » lors du bilan à mi-parcours.

Recommandations de la MRAE

L'Ae recommande de renforcer le volet agricole des programmes d'action par des actions d'animation et de promotion de pratiques agricoles moins émissives de gaz à effet de serre (adaptation de l'alimentation des animaux, limitation des engrais de synthèse).

L'Ae recommande de renforcer les mesures destinées à augmenter les stocks de carbone du territoire au sein des actions concernant la sylviculture et l'agriculture, et de s'engager dès à présent sur l'intégration d'actions dans les PCAET lors du bilan à mi-parcours.

Réponse des trois EPCI du Pays de Brocéliande

Dans le contexte de coopération à 3 EPCI pour la mise en œuvre des PCAET, Montfort Communauté a pris les devants sur le volet agricole, par rapport aux deux autres territoires, en répondant à l'appel à projet ACTE « Agriculture Climat et Territoire » de l'ADEME. Brocéliande Communauté et la CCSMM ont planifié des démarches similaires (enquête Clim'activ par exemple) pour travailler la thématique agricole, mais sur un calendrier prévisionnel différent. Ces démarches permettront une montée en puissance sur ces thématiques de façon opérationnelle.

Aussi les résultats des études afférentes (respectivement ACTE et Clim'Activ) seront dès lors intégrés au bilan à mi-parcours du PCAET.

3.2 Biodiversité, paysages, ressource en eau

Recommandations de la MRAE

Compte-tenu des actions des PCAET, les risques d'incidences sur la biodiversité et les paysages sont liés à la destruction de milieux naturels par des constructions nouvelles (champs photovoltaïques, aménagements dont pistes cyclables) et à la surexploitation forestière. L'absence de mesures visant à encadrer les actions ne permet pas de garantir l'absence d'effets environnementaux négatifs.

L'action « Élaboration d'un plan de paysage pour la transition énergétique et climatique » de la CCSMM est trop peu détaillée pour être évaluée efficacement à ce stade.

L'Ae recommande de traduire sous forme de mesures contraignantes au sein des programmes d'actions les dispositions identifiées dans le rapport environnemental.

Réponse des trois EPCI du Pays de Brocéliande

Comme proposé en réponse d'une recommandation précédente, chaque fiche action sera complétée, au moment du bilan intermédiaire, par un tableau reprenant les recommandations émises dans l'Évaluation Environnementale et Stratégique (EES). Ce tableau préciserait à la fois les incidences positives et négatives potentielles et les recommandations associées qui en découlent.

3.5 Adaptation du territoire au changement climatique

Recommandations de la MRAE

L'Ae recommande de renforcer les réflexions concernant les actions à mener pour contribuer à l'adaptation du territoire à l'évolution du risque d'inondations et pour préserver la ressource en eau.

Réponse des trois EPCI du Pays de Brocéliande

Risque inondation

En matière de prévention du risque d'inondation, les territoires de Brocéliande, Saint-Méen Montauban et de Montfort Communauté sont fléchés comme territoires prioritaires sur l'action portée par Eaux et Vilaine (EPTB) « Étude du ralentissement des crues sur le bassin versant du Meu », avec un plan d'action adéquat.

Les collectivités territoriales du bassin versant de la Vilaine se sont accordées sur les nouveaux statuts de l'EPTB, confortant cet établissement dans son rôle central pour la prévention des inondations.

Dans un souci de cohérence à l'échelle du bassin versant du Meu, les trois intercommunalités de Montfort, Saint-Méen Montauban et Brocéliande ont confié la compétence « Prévention des inondations » à l'EPTB Eaux & Vilaine prenant en compte les exigences réglementaires renforcées en matière de gestion des ouvrages de protection contre les inondations (décret du 12 mai 2015 relatif aux ouvrages de protection contre les inondations) et signé un protocole unique d'engagement quadripartite.

Une étude d'optimisation hydraulique et d'analyse coûts/bénéfices est en cours pour disposer de tous les éléments d'aide à la décision leur permettant de statuer définitivement sur la pertinence d'un programme de ralentissement de crues sur le bassin versant du Meu, en concertation étroite avec les élus des communes concernées, la profession agricole et les associations de défense, qui donnera lieu à un programme d'action comportant des mesures adaptées pour assurer la mise hors d'eau d'un certain nombre d'habitations des trois territoires concernés.

Protection de la ressource

Depuis 2019, les 3 collectivités ont participé à la réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses). Cette réorganisation portée par l'EPTB Eaux & Vilaine s'est effectuée sur le territoire de la Vilaine Amont (4230km²). Cette réorganisation a abouti à la création de deux unités de gestion Est et Ouest pour les mettre en œuvre.

Sur l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO), dont font désormais partie les territoires des bassins versants historiques du Meu, de la Chèze et du Canut, de l'Ille et l'Illet et de la Flume, les travaux et actions se poursuivent sur l'année 2022 selon les programmes établis dans leurs Contrats Territoriaux respectifs sur la période 2020-2022.

Toutefois, en parallèle de cette mise en œuvre, les 3 EPCI ont été associés lors de la phase « bilan-évaluation » des Contrats Territoriaux 2020-2022 « Meu-Chèze-Canut » et « Ille-Illet-Flume ». Le nouveau Contrat Territorial 2023-2028 unique à l'échelle de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UVGO) est en cours d'élaboration et sera mis en articulation avec le programme d'action des 3 PCAET.

Enfin, d'autres actions sont en cours sur le territoire du pays de Brocéliande : telles que les différentes actions agricoles (ACTE, Clim'activ, Diagnostic IDEA dans le cadre de Terres de Sources*...) permettant de préserver la ressource en eau en termes de qualité ; ou encore le travail réalisé avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur la gestion des « gros consommateurs » avec les industries agroalimentaires du territoire en termes de préservation de la quantité d'eau.

AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT ET REPONSES

L'avis de l'État porte sur le projet de PCAET au regard des objectifs du développement durable et sur la procédure et la forme du PCAET. Les remarques sur le projet de PCAET sont de deux types :

- Recommandation : l'État recommande de prendre en compte ses observations afin de favoriser la transition écologique et énergétique.
- Observation : l'État propose ou demande certaines corrections dans l'objectif d'améliorer la qualité du PCAET.

1. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET L'IDENTIFICATION DES ENJEUX

Observation des services de l'État

Afin de faciliter l'appréhension des spécificités des différents EPCI et permettre, à terme, l'élaboration de stratégies différenciées, il convient de réaliser une synthèse des enjeux et chiffres clés par EPCI, avec le rappel des potentiels de réduction et de production identifiés. Cette synthèse devra donner lieu à une nouvelle hiérarchisation des enjeux au regard des objectifs Climat-Air-Énergie et des potentiels identifiés par EPCI, par exemple à l'occasion du bilan à mi-parcours.

2. LA STRATEGIE ET LES OBJECTIFS

Recommandation des services de l'État

La stratégie du pays de Brocéliande doit permettre de construire un programme d'actions adapté à chacun des trois EPCI qui le composent, et gagnerait à ce titre à être davantage explicitée et différenciée. La stratégie relative à la diminution de la pollution atmosphérique demande par ailleurs à être détaillée. Le bilan à mi-parcours du PCAET pourra être l'occasion de faire émerger des stratégies différenciées

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Il convient de rappeler le contexte initial de construction du PCAET. En 2017, lors de lancement de l'élaboration, les communautés de communes ont mené l'élaboration du diagnostic et de la stratégie de façon conjointe au travers d'une mission confiée au Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande, en suivant les recommandations des services de l'état du fait des similitudes des enjeux sur les trois territoires. Il est nécessaire de rappeler aussi que le territoire de Brocéliande Communauté est un territoire volontaire (non obligé). L'objectif pour la nouvelle mandature (2020), a été de viser un PCAET opérationnel dans un pas de temps restreint (en moins d'un an). À ce jour, les trois EPCI ne souhaitent pas territorialiser la stratégie, mais souhaitent plutôt avancer dans mise en œuvre des programmes d'action.

Néanmoins, les trois EPCI prennent acte de cette recommandation pour laquelle la stratégie initiale pourra être réévaluée en conséquence lors du bilan à mi-parcours.

3. LE PROGRAMME D'ACTION ET SA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Recommandation des services de l'État

Le contenu du programme d'action doit permettre d'atteindre les objectifs de moyen terme ou a minima de s'en approcher. Cela doit être justifié dans le PCAET en quantifiant les gains potentiels des principales actions. Cette analyse peut être amorcée dès maintenant et finalisée à l'occasion du bilan à mi-parcours du PCAET.

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Beaucoup d'actions relèvent de phase d'étude pré-opérationnelle, et non d'actions opérationnelles systématiquement quantifiables (études, sensibilisation...). Les indicateurs de suivi sont souvent des indicateurs qualitatifs. Les gains seront plus facilement quantifiables pour le bilan à mi-parcours et lors de la révision du PCAET.

Observation des services de l'État

S'agissant des actions « propres » à l'EPCI, elles apportent des compléments bienvenus aux actions communes ou mutualisées. Certaines des actions « propres » de chaque EPCI auraient toutefois gagné à être travaillées à l'échelle du pays de Brocéliande, pour plus de cohérence et surtout plus d'impact. Ces opportunités devront être étudiées avant l'approbation des trois PCAET, en parallèle de la mise en cohérence des actions affichées comme étant « mutualisées ».

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Effectivement, certaines actions gagneraient à être dupliquées sur les territoires voisins, pour autant chaque EPCI à ses propres spécificités qu'elles soient socio-économiques, politiques ou environnementales. Néanmoins, l'expérimentation d'une action sur un EPCI spécifique, peut de fait, encourager les deux autres territoires, à s'en emparer.

4. LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Recommandation des services de l'Etat

Dans le cadre de l'anticipation du bilan mi-parcours, le dispositif de suivi doit être complété (état initial, objectif) et différencié suivant les EPCI. Ce type de suivi permettra :

- de faire le point sur les actions mises en place par chaque EPCI et de mettre celles-ci au regard des résultats obtenus afin d'être en capacité de réajuster localement les programmes d'actions ;
- de faciliter les démarches parallèles aux PCAET sur les volets climat air énergie, tel que les Contrats de Relance de Transition Énergétique (CRTE).

Réponse des trois EPCI du pays de Brocéliande

Le comité restreint a validé l'utilisation de l'outil de l'ADEME (« Territoires en transitions ») dans le suivi animation, pour ne pas perdre de temps et bénéficier des avantages d'une plateforme « officielle », avec un référentiel d'indicateurs prédéfinis.

Ce choix est d'autant plus judicieux, que cet outil est utilisé par le SMICTOM Centre Ouest 35 dans le cadre de l'évaluation du programme « Territoire Économe en Ressources ».

REPONSE AUX AVIS FORMULES LORS DE LA CONSULTATION DU PUBLIQUE

CONSULTATION DU PUBLIC ORGANISE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MEEN MONTAUBAN

1. CONTRIBUTION N°1 DU 18/10/2022

Nous résidons sur la commune de La Chapelle Du Lou Du Lac et, dans le cadre de la transition énergétique, nous envisageons d'équiper notre maison de panneaux photovoltaïque. La communauté de commune accompagne-t-elle financièrement les propriétaires dans leurs travaux ? Si oui quels sont les critères éligibilités ? Peut-être sauriez-vous me dire si la région Bretagne accompagne également la démarche?

Réponse de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

À ce jour, il n'existe pas d'aide spécifique de la communauté de communes pour l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques. Un accompagnement est possible auprès du Conseil Rénov'Énergie du Pays de Brocéliande dans la définition de votre projet. Le Conseil Rénov'Énergie informe sur les dispositifs de financement existants.

Site internet: https://pays-broceliande.bzh/conseil-renov-energie/

Numéro de téléphone : 0800 725 635

Adresse mail: conseil.renov.energie@pays-broceliande.bzh

2. Contribution N°2 du 28/10/2022 - MEMBRE DE L'ASSOCIATION RMET

Bonjour, Le revenu médian des foyers mauronnais est l'un des plus bas du département du Morbihan, emplois souvent peu qualifiés et mal rémunérés,...dans l'agro-alimentaire, l'aide à la personne....en zone rurale. Avec le prix du carburant à la pompe en ce moment, il est vraiment nécessaire d'opter pour la mobilité ferroviaire par le biais d'un TER Rennes-Mauron.(lique déjà existante jusqu'à Gaël).

Arrêtez de concentrer vos efforts budgétaires (élus de la Région) sur les grands axes ferroviaires pour gagner quelques minutes à des citadins, investissez dans les petites lignes secondaires transversales, pour un transport de proximité en Centre Bretagne, adapter un nouveau système ferroviaire à la vie des citoyens ruraux, pour un nouveau développement économique.

Cette stratégie engendrerait une réduction de la dépendance automobile à une mobilité décarbonatée. Ainsi, cette réouverture de la ligne RMET permettrait un aménagement du territoire pour plus de cohérence sociale, en tenant compte des préoccupations environnementales, du changement climatique et aussi de la santé des citoyens ruraux.

De plus, ce mode de transport (TER) donnerait un accès en toute sécurité, accès toilettes, accès PMR, accès vélo, plus d'embouteillage à l'entrée de Rennes et évidemment plus de pollution

3. CONTRIBUTION N°3 DU 04/11/2022 - MEMBRE DE L'ASSOCIATION RMET

Par ce mail je souhaite apporter ma contribution à ce plan dont les objectifs sont « d'atténuer et s'adapter au changement climatique, reconquérir la qualité de l'air, maîtriser la consommation d'énergie » comme décrit par la presse dans la présentation de ce plan. L'association mevennaise RMET « Rennes Mauron En Train » au nom de laquelle je m'exprime aujourd'hui en tant que président, n'est pas insensible à ces arguments. Après l'été caniculaire que nous venons de vivre et les injonctions du GIEC à agir dès maintenant, il est primordial de revenir à des transports alliant sobriété énergétique et décarbonations. Le retour des trains de voyageurs sur Mauron, Gaël, St Meen que nous défendons aura l'avantage de pouvoir répondre à cette problématique. La mobilité sera un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire, et évidemment sur son attrait.

4. CONTRIBUTION N°4 DU 05/11/2022

Avec ce courriel, j'espère apporter une petite pierre à ce plan dont les objectifs sont « d'atténuer et s'adapter au changement climatique, reconquérir la qualité de l'air, maîtriser la consommation d'énergie » comme décrit dans la présentation du projet. Sur notre secteur, les déplacements ne se font que grâce à des véhicules carbonés à savoir la voiture particulière ou les services de bus. Il n'existe actuellement pas d'autres alternatives car les politiques ont misé pendant des années sur le tout voiture. L'émergence de l'électrique ne changera pas radicalement la donne car les déplacements seront toujours individualisés. Cependant il existe une autre option sur le territoire entre MONTAUBAN et MAURON. Une ligne de chemin de fer qui a en partie été réhabilitée pour le fret mais qui est parfaitement utilisable pour les voyageurs. Il s'agit d'une option répondant à tous les avantages de la sobriété énergétique, le transport de masse et surtout l'accessibilité aux centres des villes, en raison de la situation géographique des gares. De plus la mise en service des différents lignes de la STAR interconnectées à la gare de RENNES, permet à tous les habitants du secteur de se rendre n'importe ou à Rennes sans utiliser de voiture.

La mise en place des zones à faible émission dans les différentes métropoles va amener la suppression à terme des différents moyens de transport que sont les voitures et les transports en commun carbonées. Le train est actuellement la seule solution viable et répondant à tous les critères pour notre zone de vie.

CONTRIBUTION N°5 DU 15/11/2022

J'ai pris connaissance du PCAET avec beaucoup d'intérêt et tiens à apporter ma contribution à ce document important face aux enjeux climatiques. Au travers du diagnostic et des orientations de ce PCAET concernant en particulier le thème « mobilité », je trouve que l'accent est porté à juste titre sur la voiture (électrique, bornes, co-voiturage, vélo ... mais ne traite pas suffisamment le ferroviaire. A cet égard et pour avoir vu voici une dizaine d'années la réfection de la ligne Mauron-La Brohinière, il me semble primordial de revoir et de promouvoir ce projet au regard des investissements déjà réalisés, de la nécessité de réduire la dépendance à la voiture et du besoin de désenclavement du centre Bretagne pour les transports en commun. Plus que jamais avec le changement climatique, cette voie ferroviaire a un avenir et mérite d'être rétablie pour répondre à ce besoin de déplacement moins carboné des populations rurales tout en offrant également des perspectives de développement pour nos artisans et nos entreprises dans une logique de développement durable rétablir cette ligne ferroviaire serait à mon avis une grave erreur pour l'avenir notre En ce sens, je souhaite que cette contribution au PCAET soit entendue et que les investissements déjà réalisés sur la ligne ferroviaire Mauron-La Brohinière soient enfin mis à profit pour le bien de la région et des habitants éloignés des grands centres urbains et qui ont difficilement accès aux transports en commun. Par cette ligne ferroviaire, la voie est tracée pour répondre à notre niveau aux enjeux climat et mobilité.

CONTRIBUTION N°11 DU 30/11/2022

Au vu de l'augmentation des prix des énergies fossiles, et surtout les changements climatiques actuelles il faut redévelopper les transports en commun; Par exemple avec la ville de Rennes faisant les trajets quotidiens travail domicile (St meen le grand) en mixite (bus voiture) j'ai vu l'augmentation des bouchons et même maintenant en ayant des horaires décalées, ce qui serait bien de rouvrir la ligne de train RENNES MAURON.

Réponse de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban aux contributions n°2, 3, 4, 5, 11

A l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique et d'une forte hausse des prix de l'énergie, la desserte en transport en commun des territoires peu denses demeure un sujet pressant pour de nombreuses collectivités et régions organisatrices de la mobilité. D'un côté, les populations demandent la mise en œuvre de plus d'alternatives aux modes routiers individuels mais à condition que l'offre leur semble suffisamment attractive et donc proche de leurs besoins individuels. D'un autre côté, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) doivent trouver un équilibre entre le budget disponible et la recherche d'un niveau de fréquentation suffisamment performant en zone peu dense. La liaison ferroviaire de Ploërmel à La Brohinière est officiellement fermée au service des voyageurs depuis plusieurs décennies. La section La Brohinière – Mauron a depuis été utilisée pour le fret pendant plusieurs périodes dont la dernière remonte à 2009-2014 après une remise en état. Autour de la liaison qui fait l'objet de l'étude entre Mauron et La Brohinière, plusieurs tronçons ferroviaires ont déjà fait l'objet d'une reconversion en voies vertes, à commercer par la section de Ploërmel à Mauron, déclassée en 1994 et rachetée par le département du Morbihan. La liaison de Saint-Méen-le-Grand à Loudéac dans les Côtes-d'Armor est également concernée. Les 20 kilomètres de lignes entre Mauron et La Brohinière ont fait l'objet d'un entretien a minima par SNCF Réseau et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban ces dernières années mais la question demeure sur la vocation de l'entretien et l'utilisation pérenne des espaces consacrés à cette liaison. Le développement d'une offre de transports passagers via la voie de chemin de fer desservant les communes de Mauron, Gaël, Saint-Méen-le-Grand et la gare de la Brohinière, est réclamé par certains citoyens.

Fin 2020, Ploërmel Communauté et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban ont été saisis par un collectif de citoyens sur le devenir de cette voie et notamment sur la potentialité de cette ligne pour développer une offre de transports passagers desservant les communes de Mauron, Gaël, St-Méen-le-Grand et la gare de la Brohinière.

Suite aux échanges avec la Région Bretagne, cette dernière a encouragé les deux EPCI à mesurer les potentiels de flux de voyageurs et d'apporter tous les éléments d'ordre technique, financier et d'exploitation. Cette étude socio-économique détaillée permettra de déterminer les potentialités et les perspectives réalistes de ce projet. Dans le cadre de l'étude, les EPCI attendent notamment des informations précises des dynamiques et acteurs : repérage de l'ensemble des acteurs, autant publics que privés, intervenants sur le territoire et susceptibles d'être sollicités dans la cadre du diagnostic (EPCI, communes, collectif habitant, destination Brocéliande, les OT, clubs entreprises, conseils développement pays, Ehop, Lycées, Région (BreizhGo) ...)

7. CONTRIBUTION N°6 DU 29/11/2022

La réduction de 75 % des GES du secteur agricole est un objectif ambitieux mais indispensable au regard de la situation du dérèglement climatique et de ses conséquences.

Sur la filière bois :

- Encourager et financer la plantation de bosquets (parcelles inférieures a 1 ha) à destination des agriculteurs et des particuliers.
- Élaguer et récupérer le bois d émondage le long des routes et fosses entretenus par les EPCI.
- interdire la destruction des haies existantes sur le territoire sauf si compensation a 1 pour 3 (tenir compte de la perte de stockage carbone)
- Sur l'aspect agricole
- Favoriser les systèmes de pratique agricoles + vertueux sur les GES en cofinançant par exemple les nouvelles MAEC 2023 des agriculteurs qui s'engagent.(un financement de 50 e / ha est déjà un signal politique fort).

Sur L'alimentation:

 Soutenir financièrement les restaurants collectifs qui respectent les objectifs de la loi EGALIM a savoir 20 % de produits bio et 50 % de local +qualité

Réponse de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban

Au travers de sa fiche action « Orientation 6 : Lancer un programme pluriannuel de plantation », La Communauté de communes Saint-Méen Montauban souhaite s'engager dans un programme de plantations (surfacique). Du fait de la prise récente de la compétence Eau Potable, la communauté de communes possède des parcelles en périmètre de protection de captage qui pourraient être mobilisées pour la plantation, mais les futures plantations pourront être réalisées au-delà des périmètres de protection. Les communes qui le souhaitent pourront prendre part au programme de plantations, en mettant à disposition par exemple du foncier. La CCSMM souhaite inscrire son projet dans le programme d'aide à la plantation « Breizh Foret Bois » ou « Breizh Biodiv' » porté par la Région Bretagne. La Région Bretagne subventionne à hauteur de 70% à 80% les projets de plantations surfaciques des collectivités à condition :

- De monter un projet de trois hectares minimum. Ce projet peut regrouper plusieurs îlots / plusieurs propriétaires
- De choisir des essences de production de bois d'œuvre adapté au terrain

Au sujet de la destruction des haies et de leur protection, les haies sont de manière générale protégées via les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) et via la réglementation de la Politique Agricole Commune (PAC). En cas de projet d'arrachage pour les haies figurant au PLU, il faut faire une demande d'autorisation en mairie. Si l'arrachage est accepté (dépend de plusieurs critères), une compensation est obligatoire (plantation de haies bocagères). De la même manière, le bocage est protégé dans la PAC, à destination des exploitants agricoles, à travers la BCAE7 (Bonne Condition Agro-Environnementale - maintien des éléments topographiques). Le technicien Bocage de la CCSMM est agrémenté par l'Afac-Agroforesteries pour accompagner un déplacement de haie pour un meilleur emplacement environnemental.

La CCSMM prend acte de cette proposition d'une compensation à 1 pour 3, mais l'EPCI n'a aujourd'hui pas les moyens de déterminer directement les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols étant donné que chaque commune dispose de son propre PLU.

La CCSMM au travers du Contrat Territorial Rance et le futur contrat territorial Vilaine s'implique dans les MAEC.



Objet : Contribution à la consultation publique sur le projet de PCAET Dossier suivi par : Aurélie LAJOYE 06 33 07 86 97 aurelie.lajoye@bretagnec hambagri.fr

SAINT MEEN MONTAUBAN COMMUNAUTE

M. CHEVREL, Président M. COLLET, Vice-Président en charge de la transition écologique 46 Rue Saint-Malo, 35360 Montauban-de- Bretagne M

Montfort, le 28 novembre 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation publique portant sur le Plan Climat Air Energie territorial de Saint-Méen-Montauban communauté, nous apportons des remarques et suggestions sur l'objectif et le plan d'actions relatifs à l'agriculture. Nous partageons avec vous les enjeux d'accompagnement des transitions agricoles. C'est le cœur du Projet Stratégique de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

UN OBJECTIF DE -75 % DE GES AGRICOLE AU-DELA DE LA SNBC VISANT LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050

Nous souhaitons, tout d'abord, rappeler les différents objectifs de réduction de GES agricoles, inscrits dans les planifications ou les feuilles de route de la profession agricole, depuis 2015.

Cadre	Année de référence	Objectif de réduction	A l'horizon						
Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC visant la neutralité Carbone	2015	-46 % de GES agricoles (toutes les productions agricoles confondues)	2050						
SRADDET breton	2012	-34 % de GES agricoles -49 % de GES agricoles (toutes les productions agricoles confondues)	2040 2050						
Filière laitière Coordonnée par le CNIEL avec l'appui technique des Chambres d'agriculture	2015	-20% de GES dans les fermes laitières Et -15% dans les laiteries	2025						
Exemple du PCAET de Rennes Métropole	2016	-15% de GES agricoles	2025						
PCAET d'Ouest à Brocéliande Communauté	2015	-14% de GES agricoles	2050						

Notre territoire est une terre d'élevage. Notre projet politique est que la Bretagne soit une terre agricole à haute intensité humaine et reste une terre d'élevage (cf Lettre ouverte, 26/11/2021). Or nous constatons que la baisse des cheptels bovins est déjà à l'œuvre ces 3 dernières années et nous craignons une accélération du phénomène lié au départ massif en retraite des agriculteur.trices, non compensé par la nouvelle génération. Nous sommes rentrés dans une dynamique où 3 départs ne sont compensés que par 1 arrivée dans la profession.

Pour atteindre l'objectif de réduction de -42% de GES agricoles, de la feuille de route nationale, en terre d'élevage ce serait une baisse estimée des cheptels bovins de -25 % entre 2015 et 2050. En effet-rebond, nous pouvons imaginer un recul des prairies et du bocage breton, puits de carbone.

Pour ces motifs, nous considérons que l'objectif de -75% de GES agricoles, inscrit dans votre PCAET est inatteignable et non souhaitable. Nous pensons qu'il est de nature à décourager les éleveur.euses en attente de reconnaissance et à accélérer la réduction des cheptels sur le territoire.

Nous souhaiterions voir votre objectif de réduction des GES agricoles réactualisé, pour qu'il soit réaliste et acceptable.

Un souhait de renforcer le plan d'actions agricoles

Nous constatons une incohérence entre l'ambition démesurée et le plan d'actions à minimasur l'agriculture. Depuis 2017, mon prédécesseur, René Collin et moi-même, avec nos services techniques, travaillons avec vous pour identifier des actions pertinentes et utiles. (avis sur la stratégie et le diagnostic en 2018, devis pour une animation d'échanges parcellaires sur demande du COPIL Pays de Brocéliande en juillet 2018, programme d'actions suite à la demande du Pays de Brocéliande en 2021, présentation de la méthode Clim'activ en janvier 2022 à l'interEPCI).

Aussi nous aurions aimé voir inscrits au plan d'actions :

- Les échanges parcellaires, pour faciliter les adaptations de systèmes agricoles. Cette action, basée sur le volontariat est bien perçue par les agriculteurs.
- La réalisation de diagnostic GES agricoles (CAP2ER en lait, Geep en porc...), permettant de comprendre le cycle du carbone et leviers d'actions sur la ferme
- La réalisation de diagnostic sur les consommations d'énergie.

Depuis ces réflexions, nous pensons que les **couvertures de fosses** seraient également une action efficace pour la réduction des GES et perçue comme utile par les agriculteur.trices.

Nous soulignons l'effort de transversalité fait entre les outils de planifications de politiquesterritoriales que sont le PCAET et le Contrat Territorial Eau. Cet effort devrait permettre degagner en lisibilité et efficacité des actions et des financements.

Particulièrement sur l'orientation 6 qui vise à répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience, nous avons suivi, sur votre territoire, le changement de gouvernance entre EPClet syndicats d'eau historiques lié au transfert des compétences « eau et milieux aquatiques ». Nous avons à cœur la mise en place d'actions efficaces pour préserver la qualité de l'eau et des milieux dans un contexte de changement climatique et des échéances de la Directive Cadre sur l'Eau. Comme souligné dans votre PCAET, nous participons à la construction du contrat territorial UGVO en cours, porté par Eaux & Vilaine.

Nous accompagnerons techniquement jusque dans les fermes des actions en faveur de la protection de la qualité de l'eau.

Nous nous réjouissons de voir le travail d'expérimentation sur l'économie de l'eau dans lesfermes, porté dans votre plan d'action PCAET.

Concernant le projet Life ARTISAN et les bénéfices associés, notamment sur la qualité de l'eau et la biodiversité, nous souhaitons que soit étudiée la construction de Paiements pour services environnementaux pour valoriser économiquement les pratiques agricolespréservant les zones humides, le bocage, les milieux et contribuant au stockage de carbone, en cohérence avec les enjeux du PCAET. CCSMM

DES MOYENS FINANCIERS A TROUVER, UNE INGENIERIE TERRITORIALE DE FINANCEMENT A CO-CONSTRUIRE

Nous comprenons les injonctions contradictoires que vous avez à gérer, à l'endroit de vos compétences. A vous, la responsabilité d'ajuster et d'animer en local la trajectoire bas carbone, sans pour l'instant, les moyens financiers pour se faire.

La chambre d'agriculture a les compétences techniques et les mêmes injonctions contradictoires ; faire mieux voire plus avec moins !

Nous avons un besoin commun d'ingénierie de financement pour que le territoire soit vivant et résiliant. Côté agriculteur trices nous cherchons à sécuriser nos revenus par la reconnaissance des services éco-systémiques que nous rendons, côté des entreprises il existe des obligations RSE, côté des citoyens certains sont prêts à compenser leur impact carbone

Il y a là une réflexion à mener pour faciliter la mise en réseau des acteurs.

L'échelle de la communauté de communes est peut-être trop réduite mais celle de l'inter- Epci en lien avec les réflexions du SMICTOM sur le territoire Econome en Ressource, avec la Chambre des métiers et la CCI, serait pertinent. En synthèse, nous réitérons le besoin exprimé par nos collègues agriculteurs, de soutien financier et humain, au regard de la charge de travail, pour accompagner les changementsde pratiques attendus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Adresse de correspondance : Chambre d'agriculture Antenne de Montfort-sur-Meu 1 L'Abbaye Saint-Jacques 35160 Montfort-sur-Meu 02 22 93 63 60

Montfort @bretagne.chambag ri.fr chambresagriculturebretagne.fr Loïc GUINES Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

14in us

Frédéric CHEVALIERElu référent sur le Territoire de Montfort- Brocéliande

All I

Réponse de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine Antenne de Montfort-sur-Meu Loïc GUINES, Président Frédéric CHEVALIER, Élu référent 1, L'Abbaye Saint-Jacques 35160 Montfort-sur-Meu

<u>Objet</u>: Réponse à la contribution de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine formulée lors de la consultation publique du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Monsieur le Président, Monsieur le Référent Local,

Par courrier en date du 28 novembre 2022, vous avez transmis votre contribution lors de la consultation publique du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Communauté de communes Saint-Méen Montauban. Je vous remercie pour l'examen attentif des documents constituant le PCAET et la précision des observations et remarques formulées.

La contribution de la Chambre d'Agriculture portait sur l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) agricoles sur le territoire du pays ; objectif jugé trop ambitieux et inadapté au regard des enjeux agricoles du territoire.

Pour rappel, la démarche de Plan Climat a été menée à l'échelle des trois territoires du pays de Brocéliande, à la fois pour l'élaboration du diagnostic et de la stratégie opérationnelle. Les élu-es du comité restreint (instance de gouvernance du PCAET dédiée à la coopération à trois EPCI) ont souhaité échanger avec les représentants de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine pour convenir d'un accord commun sur cet objectif et ainsi formuler la présente réponse à la contribution.

Il convient donc de rappeler la méthodologie de calcul des scenarios et des objectifs. Des trajectoires à horizon 2030 et 2050 portant sur les émissions de GES, de consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable, par secteur ont été établies. Chaque secteur a ainsi été décliné en trois scénarios présentant des ambitions différentes, allant d'une trajectoire tendancielle à une trajectoire très volontariste.

Pour le secteur agricole, ces trois scenarios sont les suivants :

Scénarios		Année de référence : 2016		Trajectoire à l'horizon 2030		Trajectoire à l'horizon 2050	
		GWh	téqCO2	GWh	téqCO2	GWh	téqCO2
Tendanciel	Calqué sur la stratégie SNBC 1	108	381 508	-7%	-6%	-33%	-41%
Médian	Calqué sur la LTECV	108	381 508	-19%	-13%	-74%	-51%
Élevé	Calqué sur la stratégie NégaWatt	108	381 508	-23%	-21%	-87%	-75%

Les trois scénarios proposés ont été au préalable comparés :

- aux objectifs nationaux et réglementaires de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), donnant lieu au scénario « tendanciel »;
- à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 1), donnant lieu au scénario « médian » ;
- au scénario Négawatt qui est plus ambitieux, donnant lieu au scénario « élevé ».

Il s'agissait donc d'un exercice purement théorique visant à identifier des trajectoires pour le pays de Brocéliande en matière d'énergie et de climat à différents horizons. Cependant, en raison d'un contexte particulier à cette période, un manque de recul de la part des trois EPCI et la « jeunesse » de la démarche à déployer n'ont pas permis une vigilance suffisante sur les chiffres proposés. Ces chiffres n'ont d'ailleurs pas été détaillés par thématique ni par filière ou type de production. Les trois collectivités se sont finalement positionnées sur le scenario dit « élevé », sans différencier les secteurs d'activité.

Comme soulevé dans votre contribution, l'objectif de -75% affiché dans le rapport du Plan Climat s'avère en inadéquation avec les enjeux agricoles du territoire. Les trois EPCI sont donc favorables à ce que l'objectif stratégique relatif à la réduction des émissions de GES agricoles soit réévalué.

Considérant les efforts extrêmement importants à réaliser pour atteindre cet objectif, la mise en œuvre du PCAET et son évaluation régulière (évaluation à mi-parcours en 2025, puis finale en 2028) permettra de renforcer les actions portées par l'EPCI sur le volet agricole. Comme évoqué lors des échanges, une ambition forte de diminution des émissions de GES du secteur agricole ne signifie pas un arrêt complet de l'élevage, mais une modification des équilibres pour qu'ils soient moins émetteurs de GES. Au regard de la transition qui s'est engagée, ce

sont donc les mesures opérationnelles qui seront mises en place qui importeront. Pour cela, des institutions et partenaires locaux, tels que la Chambre d'Agriculture de Bretagne, relaient une information et un message cohérent.

Aussi, le constat est clair que la profession elle-même dispose des clés pour assurer ces objectifs. Bien que les moyens d'actions des trois EPCI soient relativement restreints, en dépit des leviers d'actions principalement européens et nationaux, les démarches locales sont d'ores et déjà engagées au travers de :

- L'adhésion début 2022 à Terres de sources®;
- La contribution au Contrat Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest de l'EPTB Eaux & Vilaine comprenant un volet d'action agricole;
- Le soutien financier aux nouvelles installations en agriculture (DJA et SIA);
- L'engagement dans une convention partenariale avec le CIVAM 35 Installation Transmission.

A l'issue des échanges qui se sont déroulés lors de la rencontre du 18 janvier 2023 entre les trois EPCI et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, il est convenu de retenir la trajectoire du SRADDET. Cet objectif tend à se rapprocher du scénario « médian » présenté dans la stratégie initiale. Ainsi, l'objectif initial de -75% est révisé à la baisse, comme souhaité dans la contribution formulée lors de la consultation publique par la Chambre d'Agriculture, à savoir :

- -34% à l'horizon 2040
- -49% à l'horizon 2050

Suite à cette décision de réviser l'objectif des émissions de GES agricoles à l'horizon 2050, le contenu du rapport du PCAET fait l'objet d'une modification en conséquence (partie 4 – Élaboration d'une stratégie territoriale Climat-Air-Énergie – La stratégie reliée aux scénarios – Orientation 4). Cette modification est intégrée au rapport du Plan Climat de Communauté de communes Saint-Méen Montauban qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire en février 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Référent Local, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe CHEVREL,

Président de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Serge COLLET,

Vice-Président à la Mobilité, à l'Habitat et à la Transition écologique

9. Contribution N°8 DU 30/11/2022 - Association Les ColocaTerre

Je représente une association du territoire, LES COLOCATERRE, basée à Montauban de Bretagne, qui existedepuis 2009. L'objet de notre association, tel que décrit dans les statuts adoptés dès sa création, est vaste :

- Promouvoir et mettre en œuvre des solutions concrètes permettant de préserver les ressources naturelles, réduire la pollution, limiter la consommation d'énergie et lutter contre les gaspillages.
- Promouvoir un développement économique harmonieux du territoire en favorisant les circuits courts deconsommation et les productions locales.
- Préserver le patrimoine rural (bâti, bocage...) et l'espace rural.
- Informer et sensibiliser les habitants et les élus sur les problématiques environnementales et les solutionspossibles.
- Créer des liens entre les acteurs qui œuvrent dans les mêmes buts.

C'est dans cette optique que je propose une contribution sur le PCAET et notamment sur celui de laCommunauté de Communes Saint Méen-Montauban. Globalement, je partage évidemment l'avis de l'Autorité Environnementale, il est inutile de reprendre icises remarques. Il est visible que le PCAET s'efforce d'atteindre des objectifs qui sont aussi les nôtres, comme ceux de tous les acteurs (scientifiques, associatifs, citoyens) qui depuis de nombreuses années tentent de donner l'alerte sur les impasses où nous conduit notre mode de développement. Les changements nécessaires, n'ayant pas été amorcés à temps (et pour certains ne l'étant toujours pas, comme par exemple les conditions d'attribution des aides de la PAC) rendent très difficiles des bifurcations pourtant indispensables et urgentes, et je mesure à quel point les décideurs des EPCI doivent ressentir ces difficultés. Surtout au regard de leurs faibles moyens d'action. Il n'est pas forcément utile, pour notre part, de reprendre ces objectifs ni les actions envisagées, qui vont pour l'essentiel dans le bon sens. Je me contenterais donc de quelques remarques et souhaits en complément.

1. L'agriculture

• Concernant la contribution du secteur agricole, comme le note la MRAE, il est dommage que d'emblée lePays de Brocéliande « abandonne » en quelque sorte ce secteur absolument majeur aux acteurs agricoleseux-mêmes à et leurs décisions, comme si aucun levier n'était à actionner de la part des collectivités.

Une possibilité serait de travailler avec la Chambre d'Agriculture à des actions qui peuvent avoir un poidsnon négligeable, comme les **échanges de parcelles** qui permettent aux éleveurs de « remettre à l'herbe »leurs troupeaux en rapprochant les prairies des sièges d'exploitation. Les dites prairies étant bénéfiques pour le stockage du carbone dans le sol.

Un autre levier serait de mettre en place la **protection des haies**, encore trop souvent détruites actuellement pour agrandir les parcelles. Cet objectif est inscrit dans le Plan mais aucun moyen n'est précisé pour y parvenir. Pourquoi ne pas envisager le rétablissement de la **fonction de garde champêtre**, dans toutes les communes, des personnes assermentées dont l'unique fonction serait de veiller qu'aucune**atteinte à l'environnement** ne soit menée dans la commune, ou s'il en advient, qu'elles soient rapidementdécouvertes et corrigées (avec obligation de remise en état des lieux sous peine d'amende avec astreinte journalière)? Une telle **surveillance rapprochée** découragerait les exactions dont nos associations ont connaissance trop souvent et toujours trop tard, avec une impuissance décourageante, malgré les alertes que nous adressons aux pouvoirs publics. Elle aurait aussi pour effet de contribuer non seulement à la qualité de l'air et à la protection du climat, mais aussi à d'autres objectifs non visés par le PCAET et qui fontl'objet d'autres plans tout aussi nécessaires : le rétablissement de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

Au-delà de la protection des haies, il faut inciter à en **replanter** de nombreuses, à un rythme bien plus élevé que celui auquel elles disparaissent depuis tant d'années. Comme le martèle l'association l'Arbre Indispensable, ces **haies** auront un intérêt économique pour les agriculteurs (leurs avantages écologiquesétant évidents) si leur bois peut être exploité non seulement pour l'énergie (taille régulière des branches)mais aussi pour le **bois d'œuvre**. Le Plan souligne avec juste raison que la construction bois contribue elleaussi au stockage du carbone, mais il ne faut pas compter seulement sur le bois de forêt pour cela : les arbres de haies sont d'une grande valeur pour cet usage aussi, comme le montrent les nombreuses constructions rurales (maisons, manoirs, hangars) faits de ce bois de bocage noueux (car régulièrement élaqué) et extrêmement dur, qui a résisté et résiste encore aux siècles.

D'une façon générale, **l'arbre** est une carte maîtresse à jouer dans le combat pour le climat, mais aussi pour l'air (qu'il contribue à assainir), pour l'eau, les sols, et la santé tant physique que mentale de nos concitoyens. Ajoutons qu'il peut aussi contribuer à une résilience alimentaire, par les fruits qu'il peut fournir en circuit court. **Miser sur les arbres, tant en ville que dans les champs, est forcément une stratégie gagnante**. Le paysage de notre Pays de Brocéliande n'en serait que plus beau, plus agréable, unatout touristique indéniable! En ce qui concerne le **paysage et l'agriculture**, il faut sortir des non-dits et des ambiguïtés: araser des talus, abattre des haies, drainer des zones humides et semer partout du maïs, n'est pas ce qu'on peut appeler « jardiner » ou « entretenir » le paysage, c'est plutôt contribuer à le défigurer.

- Toujours sur le sujet des pratiques agricoles, je salue le paragraphe sur le nécessaire changement de celles-ci vers la bio et l'agroécologie. Mais pourquoi fixer un objectif aussi timide que « conserver » ou « maintenir » la capacité des sols à stocker le carbone ? Voilà un objectif qui devrait être beaucoup plus ambitieux, car si ces pratiques agricoles changent réellement (couverture permanente des sols, semis sous couvert, non-recours au labour profond, rotations longues et cultures associées, agroforesterie, pâturage plutôt qu'hors-sol, utilisation d'amendements organiques au lieu d'engrais liquides) la capacité des sols de Brocéliande à stocker du carbone montera en flèche! A minima, l'EPCI devrait procéder à une communication ciblée et récurrente vers les agriculteurs, qui ne constituent pas un « monde à part ». Cettedémarche renforcerait son efficacité si elle était assortie d'incitations du type « Plan Alimentaire Territorial » qui réserve des achats à prix contractuels, pour la restauration collective, à des producteurs locaux se soumettant à un cahier des charges cohérent pour restaurer la qualité de l'eau, de l'air, des sols, la biodiversité, le bien-être animal... et celui des agriculteurs. Ceci serait d'autant plus réalisable que Département et la Région peuvent y apporter leur concours, ainsi que la Collectivité Eau du Bassin Rennais, avec sa démarche Terre de Sources. Le levier « transmission des fermes » pourrait être puissant s'il se fixaitde telles ambitions, qui n'apparaissent pas explicitement dans le Plan.
- Un aspect du problème qui n'est pas abordé dans le Plan, est celui de la **nécessaire diminution du cheptel**, notamment bovin lorsqu'on parle de la baisse des GES. Il ne s'agit pas de laisser faire la tendance actuelle de disparition progressive des élevages laitiers, qui va de pair avec la constitution de fermes de plus en plus grandes, robotisées et mécanisées. Tout au contraire, ce qui est souhaitable est le **retour des bovins à l'herbe**, la déspécialisation des fermes (plus de polyculture) et une **meilleure rémunération des producteurs**, qui doivent aussi bénéficier de soutien financier en contrepartie de l'impact bonifiant que leurs pratiques auront sur l'environnement de tous (eau, air, sols, climat, biodiversité). L'objectif de diminuer le nombre de têtes de bétail en Bretagne, et donc ici aussi, devrait coïncider avec deux grands mouvements allant dans le même sens : la diminution de la part des produits animaux dans l'alimentation,ce qui suppose de populariser largement d'autres façons d'équilibrer ses menus ; et le retour de l'élevage dans les régions françaises où il a quasiment disparu, ce qui ferait bénéficier les sols autrefois riches des régions de grandes cultures, des amendements fertilisants offerts par le fumier. Cela dépasse bien sûr le cadre d'un PCAET, mais chaque petit territoire devrait être soucieux de s'inscrire en cohérence des vasteschangements nécessaires, et non à leur encontre.

2. La sobriété énergétique

• Concernant la **rénovation énergétique des logements**, il faudrait viser des rénovations globales et performantes, donc éviter les actions écrites sous la forme « isoler et/ou changer le mode de chauffage » :en général il faut faire les deux, à moins que la performance « passive » ne soit atteinte, mais en rénovation c'est plutôt rare.

En tout cas, comme dans beaucoup de domaines, les gens qui en auraient le plus besoin, car ils manquent des moyens financiers nécessaires pour réaliser les travaux, ne sont pas forcément ceux qui vont se manifester pour demander les aides. Il faudrait inventer un dispositif pour **aller vers eux**, à des horaires oùils peuvent être présents (ce ne sont pas toujours des retraités) afin de se rendre compte sur place de leursbesoins en la matière. Et si un **reste à charge** trop élevé bloque pour que les travaux soient réalisés, si les banques ne veulent pas accorder l'Eco-PTZ, la collectivité doit tout mettre en œuvre pour y parvenir quand même, en apportant sa garantie, au besoin en s'appuyant sur des associations comme la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâtisseurs, Empreinte, voire la nôtre : en effet, nous collectons les bouchons de liège pour en faire de l'isolant, la vente de celui-ci étant justement destinée à financer des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Ne serait-il pas pertinent d'ouvrir un centre de formation à la rénovation thermique du bâti afin de répondre à cette demande qui va devenir massive, et pour laquelle nos professionnels locaux manquent dedisponibilité et parfois de compétences adaptées? Les artisans déjà installés n'ont guère le temps de se former, tant ils peinent à répondre à la demande. Il serait bon de mettre en place une formation initiale à cette spécialité, sur notre territoire, pour des jeunes qui n'ont pas forcément envie de se tourner vers la filière agro-alimentaire. Il faut aussi tenir compte des qualités spécifiques du bâti ancien en terre, qui peut devenir performant (et notamment protecteur contre les trop fortes chaleurs d'été sans nécessiter de climatisation) grâce à ce matériau, la terre crue, apte à réguler l'humidité. L'expertise de Tiez Breiz et celle de l'association Empreinte seraient utiles pour éviter de traiter ces bâtiments comme de simples « passoires thermiques » à doubler d'isolant comme un pavillon en parpaings.

• Pour en terminer avec ce sujet de la rénovation thermique du bâti, il serait urgent d'obtenir un changement d'attitude de la part des ABF (Architectes des Bâtiments de France) qui trop souvent s'opposent à des travaux visant à améliorer la performance des bâtiments : pose de doubles vitrages, de panneaux solaires, percement de baie vitrée pour capter l'énergie solaire de façon passive... Cela est d'autant plus dommageable pour l'intérêt général, que ce pouvoir bloquant des ABF ne s'exerce que dans certaines zones, alors que partout ailleurs se réalisent parfois des rénovations qui défigurent le bâti ancien. En résumé, il serait souhaitable que le patrimoine bâti soit respecté partout dans son esthétique, tout en acceptant les transformations indispensables à une performance énergétique dont notre époque a un pressant besoin. Cela nécessite des compétences et connaissances qui ne sont pas si répandues, et renvoiedonc à l'impératif de former de nouvelles générations d'artisans et ouvriers de la rénovation, dont je parlais plus haut.

3. Les énergies renouvelables

- Concernant le biogaz, on peut lire dans le Plan : « La méthanisation doit faire l'objet d'études approfondiespour permettre un développement en accord avec les autres enjeux de préservation de l'environnement ou du paysage. » C'est exactement ce que nous pensons (sujet auquel nous nous intéressons depuis nos débuts) mais ce n'est pas ce que l'on constate en réalité. En fait, la méthanisation se développe dans notre territoire et celui de Montfort Communauté à grande vitesse, sans réellement tenir compte, me semble-t-il, de la présence et de la disponibilité des matières méthanogènes, donc riches en carbone, à proximité des installations de biogaz. Les effluents d'élevage qui servent de base à ces installations ne contiennent pas suffisamment de carbone pour rentabiliser un équipement aussi coûteux, ils sont surtoutriches en eau, azote, phosphore, etc. (dont, il faut le dire au passage, la méthanisation ne résorbe pas du tout les excédents). Ce pourquoi les fermes concernées complètent la ration du digesteur, soit en y ajoutant des matières riches en amidon provenant de cultures dédiées (mais principalement), soit en faisant venir d'ailleurs des matières carbonées comme les graisses animales issues d'abattoirs ou autres sousproduits d'industries agro-alimentaires, voire du gaspillage alimentaire (voir le projet BIODECK à Bédée). Pour nous, il faudrait encadrer le développement des méthaniseurs en n'autorisant que ceux qui fonctionnent en circuit ultra-court et n'utilisent que des déchets fatals pour améliorer l'autonomie énergétique d'une ferme, ou d'un micro-territoire. Des cultures énergétiques spécifiques peuvent être admises, dans la limite prévue par la réglementation (15 % des apports) à condition que ces cultures ne soient pas l'occasion de spéculation sur les terres, et ne donnent pas lieu à des pratiques agricoles énergivores et polluantes. Enfin, il convient d'être extrêmement vigilant sur la qualité des installations deméthanisation : non seulement des accidents donnant lieu à pollution grave de l'eau se sont déjà produitset peuvent se reproduire (cas de Kastellin par exemple), mais les fuites de méthane, moins visibles et moins repérables, sont aussi plus courantes et d'autant plus nuisibles pour le climat (rappelons que le méthane a un pouvoir réchauffant environ 25 fois plus élevé que le CO2). J'ignore quels sont les leviers d'action des EPCI sur le développement des méthaniseurs, mais je ne peux que sonner l'alerte en l'état actuel des choses sur notre territoire de Brocéliande, et devant les encouragements déraisonnables que reçoit cette énergie de la part de l'Etat, sous couvert de transition et d'autonomie énergétique.
- Sur le développement des **parcs éoliens terrestres**, nous nous réjouissons pour notre part que ceux-ci aient désormais la possibilité de s'implanter dans des zones qui, jusqu'il y a peu, ne pouvaient en recevoir àcause du RTBA (Réseau Très Basse Altitude) d'entraînement de l'Armée de l'Air. Nous attendons donc de voir s'élever des éoliennes dans notre paysage, qui n'en sera pas gâché mais au contraire ennobli.

Cependant, il convient d'être circonspect sur les potentiels effets délétères de certains lieux d'implantation au regard de la **pollution par des courants électromagnétiques**. La loi n'impose pas actuellement, me semble-t-il, de précautions particulières à ce sujet. Pourtant il est arrivé que des élevages soient fortement impactés par des parcs éoliens voisins. Le territoire s'honorerait en innovant pour prévenir ces dommages, peut-être en ayant recours à la géobiologie ou à des tests préalables. Parfois une très faible distance, par rapport à l'implantation prévue, peut faire la différence.

Nous avons la chance, ici en Brocéliande, de posséder un des premiers parcs éoliens d'initiative citoyenne, à Plélan le Grand. Appuyons-nous sur son expertise pour garantir l'acceptabilité de nouvelles implantationsdans notre secteur.

Même si nous soutenons et appelons de nos vœux un fort développement des énergies renouvelables, nous voulons dénoncer l'illusion qui consiste à écrire que celles-ci remplaceront les énergies fossiles actuelles : cela ne sera vrai que si nos modes de vie deviennent notoirement moins énergivores, sans quoiles énergies s'additionnent mais ne se substituent pas.

• Enfin, je voudrais souligner que **l'énergie solaire thermique**, à peine mentionnée dans le Plan, devrait être massivement popularisée, encouragée par des incitations de toutes sortes, voire même rendue **obligatoire**pour toutes les nouvelles constructions dont un pan de toiture est au sud (au besoin avec des aides tout comme la récupération de l'eau de pluie), tant cette source d'énergie méconnue est vertueuse : non polluante, de longue durée, utilisant des matériaux courants, elle offre des calories gratuites une fois installée, s'amortit rapidement et est une source très importante d'économie d'énergie en toutes saisons, soit électrique, soit de fuel ou de gaz. Il est incompréhensible que cette solution ne soit pas plus développée, alors que notre territoire bénéficie d'un ensoleillement appréciable. Là encore, il faut former les artisans et de nouvelles générations de professionnels pour que les installations soient correctement réalisées. Quelle fierté si notre territoire devenait pionnier en la matière, avec comme indicateurs le pourcentage de maisons et d'entreprises équipées, le nombre de Kwh économisés, la quantité de GES évités grâce à cette technique simple et éprouvée!

4. Les mobilités

Les sous-objectifs listés dans le Plan vont dans le bon sens, mais il convient de **prendre les moyens** d'y parvenir. Concernant le **partage des véhicules**, sujet qui nous tient particulièrement à cœur, des sondagesque nous avons effectués auprès des habitants (une centaine à ce jour, mais nous poursuivons ce travail) donnent plusieurs enseignements qui peuvent conduire à des solutions. Nous en retiendrons deux :

-Le principal frein au **covoiturage** quotidien (domicile-travail) est le problème du **retour**: les gens partent àla même heure, mais ne finissent pas nécessairement à la même heure, ce qui empêche de réaliser le trajetde retour avec les mêmes personnes qu'à l'aller. Que ce soit en direction de Rennes (destination majoritaire des habitants du territoire) ou bien vers les gares de Montauban et Montfort, pour ceux qui prennent le train.

Pour le premier cas (liaison CCSM-Rennes), il nous semble urgent que les élus de la CCSMM exigent de rencontrer ceux de Rennes Métropole pour mettre en place des solutions simples de **covoiturage de retour**, en attendant que nous obtenions enfin des navettes de bus en site propre sur la RN12. Ce seraient des **points de regroupement** avec panneaux correspondant aux principales destinations (Pleumeleuc, Bédée, Montauban, St Méen, Quédillac) et reliés aux transports en commun rennais moyennant de petites modifications dans Rennes. Par exemple, actuellement aucun bus ne s'arrête à l'entrée de la RN12 à Villejean, et les arrêts de bus existants route de St Brieuc ne laissent pas de place pour des arrêts de covoiturage. Bien sûr, il y a des cars, mais ils ne circulent pas à toutes les heures et ne sont pas attractifs aux heures de pointe, justement car ils sont pris dans les bouchons routiers. Si les bus circulaient en site propre et s'il y en avait davantage, ces points de covoiturage deviendraient peut-être inutiles, mais nous n'en sommes pas encore là. Reste que des personnes sont obligées d'aller au travail en voiture pour diverses raisons. D'autres habitants pourraient compléter leur véhicule, contribuant ainsi à désengorger lesvoies de circulation et à diminuer la pollution, à Rennes Métropole mais aussi dans notre territoire. Car les covoitureurs ne prendraient pas forcément leur voiture pour se rendre aux points de covoiturage, ils pourraient y aller à pied ou à vélo tout comme aujourd'hui certains se rendent à la gare ou à l'arrêt du car.

Concernant les gares, on constate quand même que les parkings qui les entourent sont déjà saturés, que ce soit à Montfort ou à Montauban. Avec l'augmentation prévue de la population, il ne faudrait pas que l'on soit amené à agrandir encore ces parkings en artificialisant davantage de surfaces. Il ne devrait pas être trop compliqué de faire en sorte que les gens venant d'un même quartier ou d'une même commune se rendent en covoiturage jusqu'à la gare, du moins s'ils sont sûrs de trouver un autre covoiturage pour leretour. Installer des panneaux de regroupement pour le covoiturage aux abords des gares ne devrait pas être trop difficile ni trop coûteux, et pourrait résoudre ce problème du retour.

-L'autre aspect de cet objectif du partage des voitures est la communication, la **mise en confiance** des habitants les uns vis-à-vis des autres, qui doit se faire de façon directe par le dialogue et la rencontre, ce qui nécessite quelques moyens humains le temps que ces nouvelles habitudes se prennent. La création d'un réseau local de mise en confiance, avec inscription du maximum de personnes adhérant à une chartedu covoitureur et acceptant de porter un signe distinctif ou de s'inscrire à une application sur téléphone portable, pourrait se faire sur environ deux ans, à temps plein, à condition de consacrer le financement nécessaire à ces postes qui n'auraient pas vocation à rester dans un bureau, mais au contraire à aller à la rencontre du plus grand nombre d'habitants possible dans les lieux qu'ils fréquentent.

Tout ceci n'empêche pas de chercher à développer les déplacements à vélo, et la **sécurisation des pistescyclables**, qui dans certains cas sont plus dangereuses que favorables quand on n'a pas osé opérer de

modifications du plan de circulation dans les centres-villes : donner plus de place aux vélos sans réduire celle de la voiture, sans changer certaines habitudes, est quasiment impossible.

Pour clore ce sujet je souligne l'importance et la pertinence de l'action qu'a entreprise l'association **Rennes-Mauron en Train** (RMET) et ne peux qu'exprimer fortement le souhait que cette démarche aboutisse le plus tôt possible : le train est un allié incontestable dans la lutte contre le dérèglement climatique, encore faut-il que les horaires soient adaptés et suffisants pour répondre aux besoins deshabitants, et que les tarifs ne soient pas prohibitifs...

De même, il serait grand temps de remettre à l'agenda le développement du **fret ferroviaire** comme alternative au transport routier de marchandises : mettre les camions sur les trains, réaliser l'intermodalité, il y a longtemps qu'on en parle. Cette crise énergétique et climatique, appelée à durer, doiten être l'occasion.

Les déchets

Ayant longuement travaillé sur un projet de **recyclerie**, et pris l'initiative d'un meuble à dons à Montauban,nous avons là-dessus un point de vue qui s'écarte un peu de ce qui est dit généralement. Certes, **l'ouverture d'une recyclerie** à St Méen le Grand serait très bénéfique pour la population, et pour détourner de la benne des objets qui pourraient trouver une seconde vie, tout en permettant à des ménages à faibles revenus de s'équiper à moindre coût. Et aussi à quelques personnes d'y trouver un emploi ayant du sens. Cependant, nous pensons qu'il ne faut pas se cantonner à recevoir ou à collecter desobjets de rebut qui vont pouvoir être revendus après un simple nettoyage. D'abord, il faut veiller à ne pas faire de concurrence déloyale à des acteurs privés qui vivent de cette activité (à La Brohinière, à Landujan, etc.), voire à des établissements qui le font pour financer des actions humanitaires (Recyclerie Les Enfants avant Tout à Montauban). Mais surtout, nous pensons qu'il faut aller au-delà, car le terme « recyclerie » nous paraît impropre dans l'acception ci-dessus : ces établissements sont en fait dédiés au **réemploi** ou à la réutilisation, non au recyclage. Elles n'acceptent que les objets qui pourront, tels quels, trouver preneurs. Or, nous manquons d'endroits où les gens pourraient déposer des objets qui ne pourront être remis en état, et qui finiront à labenne des « non-recyclables » donc à l'enfouissement. Ce qui est tout de même dommageable pour l'environnement, surtout quand il s'agit d'objets en matière plastique.

A l'heure actuelle, sous la pression des réglementations à venir, des industriels s'organisent (il existe des projets proches de Rennes) afin de créer de **nouvelles filières de recyclage** pour ces objets complexes ou composites. Cela nécessite d'énormes investissements, et partout sur les territoires il faut prévoir de créer des lieux de regroupement et de tri pour ces déchets jusqu'à présent enfouis ou brûlés. Les déchetteries telles qu'elles existent ne sont pas équipées pour procéder à ce tri particulièrement complexe, à la séparation des matières, et à l'orientation de ces flux vers ces grosses entreprises spécialisées. Mais aussi, en direction de petites entreprises ou associations relevant de l'ESS, qui pourraient trouver à certains matériaux un débouché utile après transformation : recycleries d'art, utilisation de textiles directement comme isolant, utilisation d'éléments de meubles pour faire des aménagements de lieux, etc.

Ces deux activités (tri de matières et orientation vers du recyclage ailleurs, ou transformation sur place) peuvent aussi ne pas être séparées. Il est indispensable de favoriser la création de telles **recycleries de matériaux**, entreprises ou associations pratiquant un véritable recyclage, au besoin en organisant des ateliers encadrés pour les habitants, en formant des personnes à la réparation, au démontage, etc. Leur modèle économique sera forcément différent de celui d'un simple magasin de seconde main, et il est probable qu'elles devront être aidées davantage eu égard à la faible rentabilité de cette activité complexe.

En conclusion, les objectifs du PCAET ne pourraient être atteints (et ils doivent l'être bien avant 2030 car lasituation climatique se sera fortement dégradée d'ici là !) que si le système socio-économique dans lequel il s'inscrit change profondément : en cessant de viser la croissance et en lui substituant le partage, en ralentissant, en privilégiant ce qui est durable et soutenable au lieu de ce qui est simplement

« consommable », etc. Soyons-en conscients et travaillons-y aussi à un plus haut niveau. Les territoirespeuvent beaucoup, mais ne peuvent pas tout !

Réponse de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

L'agriculture et le bocage

La CCSMM s'est attachée à maintenir et renforcer ses politiques d'intervention en faveur du bocage. Pour cela, les récents éléments suivants peuvent être cités :

- La CCSMM anime le programme Breizh bocage sur le territoire de la Rance, l'EPTB Vilaine anime ce même programme sur la Vilaine.
- Près de 40 km de haie ont été planté par la CCSMM depuis une dizaine d'années.
- A l'image du projet de Breizh Bocage 3, le prochain programme de plantations des haies bocagères, porté par la communauté de communes, s'attachera à travailler sur la pérennisation des haies, leur entretien et leur gestion. Cette thématique devra être traitée avec la profession agricole (via la Chambre d'agriculture, Agrobio 35, FIBOIS ou encore le collectif Bois Bocage), de manière à proposer in fine un modèle économique viable.

Les haies sont protégées dans les documents d'urbanismes mais de nombreux arasements ont encore lieux. Il est clair que le rétablissement de la fonction de garde champêtre dans toutes les communes pourrait être une solution. La police de l'environnement (OFB) assure ce rôle.

Au sujet de la destruction des haies et de leur protection, les haies sont de manière générale protégées via les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) et via la réglementation de la Politique Agricole Commune (PAC) d'urbanismes mais de nombreux arasements ont encore lieux. En cas de projet d'arrachage pour les haies figurant au PLU, il faut faire une demande d'autorisation en mairie. Si l'arrachage est accepté (dépend de plusieurs critères), une compensation est obligatoire (plantation de haies bocagères). De la même manière, le bocage est protégé dans la PAC, à destination des exploitants agricoles, à travers la BCAE7 (Bonne Condition Agro-Environnementale - maintien des éléments topographiques). Le technicien Bocage de la CCSMM est agrémenté par l'Afac-Agroforesteries pour accompagner un déplacement de haie pour un meilleur emplacement environnemental. Il est clair que le rétablissement de la fonction de garde champêtre dans toutes les communes pourrait être une solution. La police de l'environnement (OFB) assure aussi ce rôle.

Au sujet de l'évolution des pratiques agricoles, il s'agit d'un chantier progressif, sur la durée, qui doit se passer sur le terrain. Pour cela, des institutions et partenaires locaux, relaient déjà une information et un message cohérent avec une stratégie de préservation de l'environnement au sens large. C'est aussi le cas au travers du Contrat Territorial Rance Fémur ou Vilaine, ou des programmes d'actions sont consacrés au volet agricole, avec notamment le développement de paiements pour services environnementaux. La CCSMM a également adhéré début 2022 à Terres de sources®, projet visant à soutenir une juste rémunération des agriculteurs. De plus, l'EPCI à décider de mettre en place depuis peu des Baux Ruraux à Clauses Environnementales à loyer réduit sur les parcelles agricoles détenues en propriétés par la collectivité, en contrepartie d'un non usage de produits phytosanitaire et de la mise en place pratiques respectueuse des milieux et de la ressource en eau.

Construction d'une filière Bois Energie / Bois d'œuvre

A travers le programme Breizh Bocage, le Label Haie pourrait être déployé sur tout ou partie du territoire durant la période 2024-2027, correspondant au 3ème programmation Breizh Bocage. Ce Label permettrait de gérer durablement les haies bocagères tout en répondant à la problématique énergétique et en prenant en compte la filière bois d'œuvre. De plus, la CCSMM va prochainement lancer une étude de planification énergétique ayant pour but de définir une stratégie sur le développement d'une filière bois.

Eau potable et milieux aquatiques

La CCSMM est impliquée dans cette « protection » à travers les contrats territoriaux Rance et Vilaine et mène déjà des actions. (Exemple : action de restauration des milieux).

Sobriété et rénovation énergétique

Les principales actions adaptées aux habitats sont fortement conditionnées aux dispositifs financiers nationaux et aux annonces gouvernementales pour inciter, voire contraindre les ménages, à se tourner vers de nouvelles sources d'énergie ou rénover leur logement : arrêt de la vente des chaudières fuel d'ici 2030, crédits d'impôts, plan de relance, réseau FAIRE, aides de l'ANAH... Les intercommunalités ont de fait peu de marge de manœuvre sur ce pan d'activité, hormis abonder avec des aides financières ou techniques locales. L'amélioration des performances énergétiques et environnementales de l'habitat se fait pour le moment via l'espace Conseil Rénov'. Le Conseil Renov'Energie porté par le Pays de Brocéliande propose un conseil neutre et indépendant sur les projets de rénovation énergétique de l'habitat. Dans ce cadre, les conseils apportés visent systématiquement des rénovations globales et/ou performantes.

La CCSMM travaille actuellement sur la définition d'un nouveau programme d'amélioration de l'habitat (de type OPAH) afin d'apporter aux ménages modestes un accompagnement complet et personnalisé : à la fois technique (conseil sur la hiérarchisation des travaux à réaliser), financier (mobilisation des différentes aides existantes, financement du reste à charge) et administratif (montage des dossiers de subventions). Dans le cadre de ce programme une animation spécifique va être confiée à un opérateur afin de mettre place une communication adaptée pour aller vers les ménages en situation de précarité énergétique tout en s'appuyant sur un travail partenarial indispensable pour repérer et accompagner les ménages vers un programme de travaux performant. L'étude en cours doit permettre d'identifier et définir concrètement les axes d'intervention de la CCSMM et les moyens à mettre en œuvre.

Effectivement, on constate une vision de l'architecture émanant des ABF qui va à l'encontre des impératifs en matière de performance énergétique des bâtiments et production d'énergie renouvelable. Si cela se constate de manière très forte sur certains secteurs (comme

Saint-Méen le Grand par exemple), cela n'est pas toujours aussi prononcé selon les sites situés aux abords d'un monument historique. Si aujourd'hui, les règles des PLU en matière d'aspect extérieur et architecture des bâtiments (via les articles L.111 -16 et R.111-23 du Code de l'Urbanisme) ne sont pas opposables à l'installation de dispositifs permettant la production d'énergie renouvelable, il est vrai que cela reste à la marge et que l'on peut largement être contraints par les ABF. Seul un renforcement de la loi sur ces sujets pourra venir assouplir les prescriptions restrictives que peuvent émettre les ABF.

Formation et sensibilisation des artisans

Dans le cadre de l'étude de préfiguration portant sur l'ouverture du Conseil Rénov'Energie du Pays de Brocéliande, des besoins ont été identifiés à propos des professionnels :

- S'informer sur les aides financières et pouvoir orienter leurs prospects vers une source fiable et complète en la matière
- Disposer de prospects qualifiés à la demande déjà bien définie (ce qui leur épargne un long travail d'information-conseil en amont de la réalisation des devis)
- Lutter contre la concurrence déloyale via l'analyse de devis qui révèle le « coût de la qualité »
- Plus marginalement : des informations sur les formations
- Facilitation de leur activité : sur la question des déchets, mais aussi du stationnement en centre-ville, parfois problématique, de même que l'empiétement des échafaudages sur la voie publique

Des actions ont donc été ciblées et devraient être mises en œuvre notamment via les organisations professionnelles principalement (FFB, CAPEB) qui fédèrent souvent les professionnels les plus qualitatifs, en mineur via les CMA qui, si elles peuvent toucher toutes les entreprises, ne proposent que peu d'actions sur le sujet, et via a les négoces en matériaux, souvent proches de leurs clients :

- Sessions d'information sur les aides financières
- Qualification des projets leur simplifiant le travail sur les devis
- Catalogue de formation de proximité à jour

10. CONTRIBUTION N°9 DU 30/11/2022

Je me suis penchée sur les documents du PCAET en tant qu'habitante, j'apporte ma petite contribution!

Tout d'abord, c'est un sacré boulot de synthèse et de rédaction, le rendu est clair et malgré tout concis, bravo!

J'ai regardé principalement la partie Agriculture que je connais mieux. Je souligne que les 2 enjeux retenus sont pertinents et les objectifs particulièrement ambitieux! C'est une bonne chose, mais du coup, je trouve que les actions du programme d'actions assez décevantes et pas à la hauteur de ces objectifs. On ne trouve pas d'actions sur des points cités dans le texte détaillant les axes stratégiques:

- faire évoluer l'alimentation vers plus de protéines végétales (-> ex : sensibilisation, encouragement à la production locale de protéines végétales)
- développer l'agroécologie (-> ex : soutien aux actions d'autres structures qui vont dans ce sens, par ex : ADAGE, Agrobio35, ...)
- conserver le potentiel de séquestration du territoire : qu'est-ce qu'on sous-entend et comment cela est mis en œuvre concrètement : limiter l'urbanisation des terres agricoles ? sanctuarisation des haies ?
- la notion de résilience des exploitations est également évoquée et cela revoit à l'autonomie des exploitations -> pas vraiment d'actions, notamment sur la diminution de la dépendances de produits chimiques ou d'engrais de synthèse. Les bassins versants font des choses en ce sens, est-ce qu'une action avec eux n'aurait pas pu être envisagée et développée ? Dans le contexte actuel, cela peut aussi renvoyer à limiter la consommation d'énergie et de développer les énergies renouvelables sur les fermes, Agrobio 35 et la Chambre proposent de nombreuses actions en ce sens, qui pourraient être soutenues et développées par la ComCom.

Dernier petit point : dans les indicateurs, il est question d'une action R4_FAC_Aide_ Communautaire_Diagnostic_Agricole mais je n'ai pas retrouvé à quelle action elle correspondait dans le programme d'actions.

Voilà mes éléments, si cela peut contribuer à renforcer le programme sur le volet Agricole...

Réponse de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

En effet, ce n'est pas précisé dans le PCAET, mais des actions dans ce sens sont prévues, notamment dans le cadre du contrat territorial Rance-Fémur. De manière générale, les actions développées visent :

- À réduire les risques de transferts de nutriments vers le milieu, en préserver le patrimoine « sol » et sa fertilité,
- À préserver la biodiversité et ses services rendus (autoépuration liée aux zones tampons et infrastructures agroécologiques),
- A développer des systèmes de production moins consommateurs d'intrants, permettant d'améliorer l'autonomie et la viabilité économique des exploitations, voire de contribuer à l'émergence de filières économiques durables, compatibles avec les enjeux environnementaux du territoire.

Pour s'inscrire dans la durabilité, ces actions devront permettre aux exploitants d'évoluer plus largement dans leurs pratiques agronomiques et de tendres vers des évolutions de systèmes agroécologiques (utilisation plus optimale des fonctionnalités naturelles comme facteur de production). L'animation d'un groupe d'une dizaine d'agriculteurs est prévue par le CETA 35 en travaillant sur des dynamiques communes :

- autonomie protéique
- diversification des productions et valorisation
- réduction des traitements phytosanitaires

11. CONTRIBUTION N°10 DU 30/11/2022

Voici quelques remarques et proposition que je veux partager avec vous et soutenir en tant que citoyenne du territoire de Brocéliande. Le projet est vaste et déjà bien riche, il est ambitieux et c'est vital.

L'agriculture est un levier qui pourrait être plus sollicité.

- des méthanisateurs pour les déchets liés à l'agriculture oui. Mais s'il faut cultiver du maïs, grand buveur d'eau (et la question de l'eau est bien soulignée dans les constats comme essentielle à préserver) pour faire du biogaz, NON.
- on voit de plus en plus d'étendues de culture de maïs, à priori, les humains ne se nourrissent pas de maïs, et il faut libérer des terres pour les cultures maraichères...
- une aide à une moindre utilisation des pesticides est essentielle pour le vivant, la qualité des sols et de l'eau, les rapports récents sur l'air "pesticidé" breton vont dans ce sens. cette aide devrait comprendre la sensibilisation et la formation des acteurs concernés dès la formation agricole (BTS etc) et continue
- récupérer défendre préserver et développer et entretenir les chemins creux, en particulier les chemins creux publics: encore récemment certains ont été comblés appropriés et démantelés sur le territoire (Iffendic en particulier) . Ne serait-ce pas du VOL et de la dégradation de bien public??
- développer les haies bocagères
- favoriser les cultures adaptées au climat et au sol du terroir,
- La plantation d'arbres dans les villes et en particulier dans leurs abords devrait être intensifiée, des vergers avec fruitiers à disposition des habitants seraient bénéfiques à tous points de vue
- valoriser les déchets verts et produire dans les déchèteries du bois rameau fragmenté qui serait à disposition des habitants (comme cela se fait par exemple à St Martin d'triage en Isère
- relativiser l'aspect écologique du biogaz: à partir des déchets oui, à partir de la culture spécifique du mais et du colza non
- développer l'autonomie énergétique de chacun par les panneaux solaires producteurs d'eau chaude sanitaire et pour le chauffage (radiateurs et planchers chauffants) par la mise à disposition d'information, d'incitation à la formation des artisans et des aides financières
- interdire dans tous les projets publics, projets de constructions de logements sociaux et conseiller des alternatives à l'installation des radiateurs électriques de type "grille-pain" (sans aucune inertie) qui devraient d'ailleurs être interdits à la vente sur tout le territoire français et européen
- pour les nouveaux lampadaires choisir des lampadaires solaires
- protéger les ruisseaux, il est scandaleux de voir qu'il est impossible de se baigner en sécurité sanitaire dans les cours d'eau bretons alors que cela l'est dans de nombreuses régions françaises

Je vous remercie de prendre en compte ces quelques remarques en complément ou en questionnement de ce qui est déjà prévu. Et je vous souhaite plein d'énergie pour la mise en œuvre;

Réponse de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Méthanisation

Dans le cadre de la planification énergétique territoriale, il est envisagé de travailler spécifiquement sur la méthanisation, en ouvrant les échanges à ce sujet et de définir avec les communes une charte de la méthanisation. L'objectif de la planification énergétique est de définir une stratégie de développement des énergies renouvelables soutenables et souhaitables pour le territoire.

Pratiques agricoles

Au sujet de l'évolution des pratiques agricoles il s'agit d'un chantier progressif, sur la durée, qui doit se passer sur le terrain. Pour cela, des institutions et partenaires locaux, relaient déjà une information et un message cohérent avec une stratégie de préservation de l'environnement au sens large. C'est aussi le cas au travers du Contrat Territorial Rance Fémur ou Vilaine, ou des programmes d'action sont consacrés au volet agricole, avec notamment le développement de paiements pour services environnementaux. Le Contrat territorial a pour objectif de développer des systèmes de production moins consommateurs d'intrants, permettant d'améliorer l'autonomie et la viabilité économique des exploitations, voire de contribuer à l'émergence de filières économiques durables, compatibles avec les enjeux environnementaux du territoire. De plus, l'EPCI à décider de mettre en place depuis peu des Baux Ruraux à Clauses Environnementales à loyer réduit sur les parcelles agricoles détenues en propriétés par la collectivité, en contrepartie d'un non usage de produits phytosanitaires et de la mise en place de pratiques respectueuses des milieux et de la ressource en eau.

Bocage et plantation

La CCSMM s'est attachée à maintenir et renforcer ses politiques d'intervention en faveur du bocage. Pour cela, les récents éléments suivants peuvent être cités :

- La CCSMM anime le programme Breizh bocage sur le territoire de la Rance, l'EPTB Vilaine anime ce même programme sur la Vilaine.
- Près de 40 km de haie ont été plantés par la CCSMM depuis une dizaine d'années.
- A l'image du projet de Breizh Bocage 3, le prochain programme de plantations des haies bocagères, porté par la communauté de communes, s'attachera à travailler sur la pérennisation des haies, leur entretien et leur gestion. Cette thématique devra être traitée avec la profession agricole (via la Chambre d'agriculture, Agrobio 35, FIBOIS ou encore le collectif Bois Bocage), de manière à proposer in fine un modèle économique viable.

CONSULTATION DU PUBLIC ORGANISE SUR LE TERRITOIRE DE BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. CONTRIBUTION N° 1, 28.10.22 12H31

- « Il est important d'avoir mis en œuvre ce PCAET au niveau de Brocéliande Communauté, même si nous n'étions pas encore dans cette obligation, car nous sommes tous concernés par les évolutions climatiques. Avec ce PCAET, il est donné des orientations et conseils de travail pour chacun puisse prendre conscience de la situation, soit incité à changer ses comportements et réaliser ce qu'il peut à son niveau. Quelques remarques par ailleurs :
- * Lorsque l'on évoque le solaire, on ne promeut pas assez le **chauffage de l'eau par le solaire** qui est une technologie plus simple et moins coûteuse à mettre en œuvre. Il faudrait la promouvoir et la soutenir bien davantage autant au niveau des entreprises que des particuliers.
- * Pourquoi les **récupérations d'eau** ne sont-elles pas davantage promues autant au niveau des entreprises que des particuliers car bien au-delà de l'arrosage du jardin, il est un grand nombre d'usages de l'eau qui n'a pas besoin d'eau traitée et chlorée (WC, lavage du linge...). Cela devrait être obligatoire sur toute construction neuve, voire sur toute rénovation.
- * Les particuliers ont interdiction de brûler les déchets, pourquoi ne pas **étendre cette mesure aux agriculteurs**, mais tout en les soutenant dans cette démarche pour **valoriser ces déchets**.
- * Inciter bien davantage à replanter des haies et soutenir la filière pour leur entretien.
- * Davantage expliquer que le recyclage n'est pas la panacée puisqu'elle ne supprime pas l'usage du plastique.
- * Pourquoi n'interdit-on pas tous les emballages plastiques à usage unique ou alors les faire payer très chers (en Suisse le recyclage coûte très cher aux particuliers, donc ils laissent leurs emballages dans les magasins, ce qui incite largement la grande distribution à évoluer).
- * Inciter les agriculteurs à se convertir à une **agriculture plus respectueuse de l'environnement**, c'est bien, mais à condition de les soutenir et les protéger car leurs productions sont plus coûteuses et concurrencées par des importations à bas prix très polluées.
- * Rester très attentif à ce que les **aides et soutien apportés** à la mise en œuvre de nouvelles solutions d'économies ne soient pas détournées/captées pour majorer les profits des entreprises qui les pose (l'installation de panneaux solaires est peu intéressante du fait des poseurs qui « captent » les aides en majorant leurs marges).
- * Accélérer la pose d'éoliennes en levant les freins juridiques, 10 ans c'est beaucoup trop long et une éolienne est moins polluante que le pétrole et beaucoup moins risqué que le nucléaire. »

Réponse de Brocéliande Communauté

Solaire thermique

Dans le cadre de la planification énergétique territoriale que les 3 EPCI vont démarrer début 2023, et donc du futur mix énergétique, le solaire thermique fera partie des potentiels étudiés.

Récupérations d'eau

Le PLUi de Brocéliande Communauté prévoit une réglementation spécifique pour la gestion des eaux de pluie, notamment via la notice technique dédiée annexée au règlement littéral (p.167).

Valorisation des déchets verts par les agriculteurs

Au sein du programme d'action du Plan Climat, de l'orientation stratégique n° 5, il est prévu d'intégrer pour les trois EPCI le programme d'action de l'Appel à Projet « Territoire Économe en Ressource ». La réduction des déchets verts apportés en déchetterie est un objectif de la démarche d'économie circulaire du SMICTOM Centre Ouest 35. L'objectif est de diminuer de 10% les déchets verts apportés en déchetterie et d'identifier les gros producteurs afin de les accompagner.

Haies bocagères : accompagnement à la restauration et entretien

La Commission Bocage a acté une procédure pour répondre aux demandes d'arasement des haies et de compensation de cet acte. La commission s'est réunie pour la 1^{ère} fois en novembre 2022 et prévoit une 2^{ème} réunion début 2023 pour définir les modalités de contrôle de cette procédure « arasement-compensation ».

Emballages plastiques dont ceux à usage unique

Le SMICTOM Centre Ouest 35 porte la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2023-2028 qui contient l'axe 2 « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable » avec une fiche « Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de consommation responsable ». Cette fiche comprend, dans sa mise en œuvre, l'objectif de réduire les quantités de déchets jetables dont les emballages et les produits à usage unique.

Agriculture plus respectueuse de l'environnement

Brocéliande Communauté envisage de mettre en place un dispositif d'aides financières aux nouvelles installations agricoles (cadre des jeunes agriculteurs) avec des éco-conditionnalités pour soutenir des approches vertueuses en matière de formation, pratiques agricoles, etc

Optimisation des aides financières à la production d'EnR

Le Conseil Rénov'Énergie du pays de Brocéliande veille à ce qu'une vigilance soit portée sur le territoire face aux démarches d'entreprises malhonnêtes ; démarches de plus en plus nombreuses en période d'augmentation du coût de l'énergie. Une communication au grand public a été faite au 2ème semestre 2022 en ce sens.

Faciliter le développement de l'éolien

Le développement de l'éolien est d'autant plus facilité quand l'ensemble des parties prenantes et la population sont impliqués en amont du projet, dès la phase de présentation du pré-projet, et de la concertation avec les habitants.

2. CONTRIBUTION N° 2, 13.11.22 | 09H29

« A part les personnes très sensibilisées à la protection de la biodiversité, qui va lire les 400 pages et plus du plan d'actions ? (que l'on retrouve deux fois : tableau de bord des programmes d'actions et plan d'actions) trop lourd ! »

Réponse de Brocéliande Communauté

Le rapport du Plan Climat a été synthétisé en 28 pages.

3. CONTRIBUTION N° 3, 29.11.22 | 11H03

Courrier en pièce-jointe de la contribution déposée sur le registre dématérialisé, avec une copie de l'envoi du courrier par mail à l'accueil de Brocéliande Communauté.

Courrier transmis également par mail à destination de l'accueil de la Communauté de communes.

« Monsieur le Président,

Dans le cadre de la Participation du Public par Voie Electronique actuellement en cours au sujet du projet de Plan Climat Air Energie Territorial de Brocéliande Communauté, nous avons souhaité prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier sur le lien indiqué sur l'avis (https://www.registre-dematerialise.fr/4205).

Nous relevons que les pièces indiquées sur l'avis de PPVE sont bien téléchargeables sur ce lien, à l'exception du rapport de la MRAe qui est absent, alors qu'il est mentionné parmi les pièces du dossier sur l'avis.

Par conséquent, la liste des pièces mentionnées dans l'avis ne correspond pas à la liste des pièces du dossier téléchargeables sur le site internet. Etant donné, selon nous, l'importance de cet avis de l'autorité environnementale, nous pensons que sa présence est indispensable parmi les pièces du dossier téléchargeables, afin que le public puisse en prendre connaissance.

Nous avons donc cherché sur le site de la MRAe afin de trouver cet avis, qui y figure bien dans la rubrique « avis sur les plans et programmes ». Il est bien précisé en page 2 de ce document de 25 pages que cet avis doit être intégré dans le dossier soumis à la consultation du public. Pourtant, il n'en est rien.

C'est particulièrement problématique dans la mesure où cet avis, qui comporte plusieurs points critiques, évoque notamment en page 4 un de ces points mettant en cause la conformité du PCAET (« il est nécessaire de définir des objectifs chiffrés concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques, point à revoir pour rendre les PCAET conformes à la réglementation »).

Il nous semble que l'avis de la MRAe ne peut être ignoré du public et nous tenions à vous informer de cette omission, due sans doute à une erreur, qui pourrait conduire à une annulation de cette PPVE comme l'écrit la MRAe.

En vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations. »

4. CONTRIBUTION N° 10, 30.11.22 | 20H54

« Monsieur le Président,

Nous vous avons envoyé un courrier hier à 10h44 par voie électronique afin de vous informer que l'avis de la MRAe ne figurait pas parmi les pièces téléchargeables de la PPVE concernant le PCAET de Brocéliande Communauté, sur le lien mentionné dans l'avis :

https://www.registre-dematerialise.fr/4205

Nous venons de constater il y a moins d'une heure que celui-ci a été ajouté à la liste des pièces téléchargeables. Nous sommes heureux de constater que cet avis figure finalement dans la liste des pièces téléchargeables, même si nous sommes le dernier jour de la PPVE, à quelques heures de la clôture du registre annoncée dans l'avis. Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations. »

5. CONTRIBUTION N° 11, 30.11.22 | 20H57

« Monsieur le Président,

Nous vous avons envoyé un courrier hier à 10h44 par voie électronique afin de vous informer que l'avis de la MRAe ne figurait pas parmi les pièces téléchargeables de la PPVE concernant le PCAET de Brocéliande Communauté, sur le lien mentionné dans l'avis :

https://www.registre-dematerialise.fr/4205

Nous venons de constater il y a moins d'une heure que celui-ci a été ajouté à la liste des pièces téléchargeables. Nous sommes heureux de constater que cet avis figure finalement dans la liste des pièces téléchargeables, même si nous sommes le dernier jour de la PPVE, à quelques heures de la clôture du registre annoncée dans l'avis. Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations. »

Réponse de Brocéliande Communauté aux contributions n°3, 10 et 11

Le dossier mis à la disposition du public présentait un oubli, puisque l'avis rédigé de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), cité dans les pièces, n'était pas joint et a été ajouté en fin de procédure, le 30 novembre 2022. Afin de garantir le libre accès et la bonne information de la population, la mise à disposition du public est prolongée jusqu'au 30 décembre 2022 inclus.

6. Contribution n° 4, 29.11.22 | 15H14

« Comment pouvez-vous afficher des objectifs aussi important pour l'agriculture -75 % !!!! Que mangeront nous demain (les français/bretons)

Comment sera entretenu le paysage ? Par des fonctionnaires ?

Nous prendrons nos voitures pour aller travailler à Rennes ?? »

7. CONTRIBUTION N° 7. 29.11.22 | 18H52

« L'objectif de -75% est complètement irrationnel !!! On se demande d'où ça sort ? Quel moyen y mettez-vous : aucune réponse à la réunion de Treffendel. Quel campagne voulez vous ? Plus de bovins ? Plus de prairies ? La chambre a travaillé avec vous sur plan ! Que de regret vue le résultat ! Est-ce l'argent public est bien utilisé ? Très décu ! »

8. CONTRIBUTION N° 8, 29.11.22 | 19H34

« Dossier important à lire

Au niveau agricole on veut diminuer les bovins et autres, quelle belle stratégie pour enlever toute une économie.

On va aller chercher les produits à l'extérieur ou même à l'étranger : où est l'économie énergétique ? Où est le bon sens ?

Faut il laisser les terres pour y planter que des arbres ? Et devons nous nourrir uniquement de produits étrangers ?

L agriculture française, pionnière de notre économie bretonnes, gène t elle dans notre pays ?

Que font nos élus pour défendre toute une profession qui génère tant d emplois en France ? »

Réponse de Brocéliande Communauté aux contributions n°4, 7, 8

Pour rappel, la démarche de Plan Climat a été menée à l'échelle des trois territoires du pays de Brocéliande, à la fois pour l'élaboration du diagnostic et de la stratégie opérationnelle. Les élu-es du comité restreint (instance de gouvernance du PCAET dédiée à la coopération à trois EPCI) ont souhaité échanger avec les représentants de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine pour convenir d'un accord commun sur l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) agricoles.

Il convient donc de rappeler la méthodologie de calcul des scenarios et des objectifs. Des trajectoires à horizon 2030 et 2050 portant sur les émissions de GES, de consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable, par secteur ont été établies. Chaque secteur a ainsi été décliné en trois scénarios présentant des ambitions différentes, allant d'une trajectoire tendancielle à une trajectoire très volontariste. Pour le secteur agricole, ces trois scénarios sont les suivants :

Scénarios		Année de référence : 2016		Trajectoire à l'horizon 2030		Trajectoire à l'horizon 2050	
		GWh	téqCO2	GWh	téqCO2	GWh	téqCO2
Tendanciel	Calqué sur la stratégie SNBC 1	108	381 508	-7%	-6%	-33%	-41%
Médian	Calqué sur la LTECV	108	381 508	-19%	-13%	-74%	-51%
Élevé	Calqué sur la stratégie NégaWatt	108	381 508	-23%	-21%	-87%	-75%

Les trois scenarios proposés ont été au préalable comparés :

- Aux objectifs nationaux et réglementaires de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), donnant lieu au scénario « tendanciel »;
- Aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 1), donnant lieu au scénario « médian »;
- Au scénario Négawatt qui est plus ambitieux, donnant lieu au scénario « élevé ».

Il s'agit donc d'un exercice purement théorique visant à identifier des trajectoires pour le pays de Brocéliande en matière d'énergie et de climat à différents horizons. Cependant, en raison d'un contexte particulier à cette période, un manque de recul de la part des trois EPCI et la « jeunesse » de la démarche à déployer n'ont pas permis une vigilance suffisante sur les chiffres proposés. Ces chiffres n'ont d'ailleurs pas été détaillés par thématique ni par filière ou type de production. Les trois collectivités se sont finalement positionnées sur le scenario dit « élevé », sans différencier les secteurs d'activité.

Comme soulevé dans les contributions ci-dessus, l'objectif de -75% affiché dans le rapport du Plan Climat s'avère en inadéquation avec les enjeux agricoles du territoire. Les trois EPCI sont donc favorables à ce que l'objectif stratégique relatif à la réduction des émissions de GES agricoles soit réévalué.

Considérant les efforts extrêmement importants à réaliser pour atteindre cet objectif, la mise en œuvre du PCAET et son évaluation régulière (évaluation à mi-parcours en 2025, puis finale en 2028) permettra de renforcer les actions portées par l'EPCI sur le volet agricole. Comme évoqué lors des échanges avec les représentants de la Chambre d'Agriculture, une ambition forte de diminution des émissions de GES du secteur agricole ne signifie pas un arrêt complet de l'élevage, mais une modification des équilibres pour qu'ils soient moins émetteurs de GES. Au regard de la transition qui s'est engagée, ce sont donc les mesures opérationnelles qui seront mises en place qui importeront. Pour cela, des institutions et partenaires locaux, tels que la Chambre d'Agriculture de Bretagne, relaient une information et un message cohérent.

Aussi, le constat est clair que la profession elle-même dispose des clés pour assurer ces objectifs. Bien que les moyens d'actions des trois EPCI soient relativement restreints, en dépit des leviers d'actions principalement européens et nationaux, les démarches locales sont d'ores et déjà engagées au travers de :

- L'adhésion début 2022 à Terres de Sources®;
- La contribution au Contrat Territorial de l'Unité de Gestion Ouest de l'EPTB Eaux & Vilaine comprenant un volet agricole;
- L'engagement dans la démarche « Terres d'eau et agriculture d'avenir » avec la CEBR et Eaux & Vilaine pour une sortie progressive du recours aux pesticides sur le petit bassin versant de la Chèze-Canut;
- Le lancement prévisionnel de l'enquête Clim'activ.

A l'issue des échanges qui se sont déroulés lors de la rencontre du 18 janvier 2023 entre les trois EPCI et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, il est convenu de retenir la trajectoire du SRADDET. Cet objectif tend à se rapprocher du scénario « médian » présenté dans la stratégie initiale. Ainsi, l'objectif initial de -75% est révisé à la baisse, à savoir :

- -34% à l'horizon 2040
- -49% à l'horizon 2050

Suite à cette décision de réviser l'objectif des émissions de GES agricoles à l'horizon 2050, le contenu du rapport du PCAET fait l'objet d'une modification en conséquence (partie 4 – Élaboration d'une stratégie territoriale Climat-Air-Énergie – La stratégie reliée aux scénarios – Orientation 4). Cette modification est intégrée au rapport du Plan Climat de Brocéliande Communauté qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire en février 2023.

9. Contribution n° 5, 29.11.22 | 15H35

« Réponse de l'équipe Terres de Sources au sujet de la fiche OR n°4 dédiée au projet.

1- Titre de la fiche :

L'ensemble de la fiche montre une confusion entre le groupement de commande (un volet particulier du projet Terres de Sources) et le projet dans son ensemble.

Titre suggéré : Contribuer au projet Terres de Sources

2- Suivi / Évaluation

Suggestion d'ajouter : Volume d'achat annuel (en valeur HT ou TTC) ?

3- Contexte et enjeu:

La Collectivité Eau du Bassin Rennais associe (et non souhaite associer) [...]

La contribution au projet Terres de Sources permettra :

- d'adhérer au groupement de commande ;
- labellisation ok

•Pour les communes [...] il sera proposé un accompagnement.

>> Pas d'accompagnement par la CEBR. Pour les achats en gré-à-gré il conviendra de contacter directement le distributeur SCIC Terres de Sources.

•« Possibilité de bénéficier des financements octroyés au projet [...] :

- Investissement aux entreprises « Terres de Sources compatibles », comme levier de leur transition agroécologique.
- Subventions à l'ensemble des acteurs contributeurs au projet Terres de Sources (entreprises, associations, collectivités)

4- Objectifs:

- Inciter les agriculteurs à protéger la ressource en eau et la qualité de l'air [...]
- Sensibiliser et éduquer largement à l'alimentation durable (formule consacrée avec un référentiel précis en ce qui nous concerne);
- ok pour les autres

5- Acteurs du projet

SM Pays de Brocéliande :

Appui au déploiement du label Terres de Sources localement

Communes : adhésion au groupement de commande pour la restauration collective. Actuellement uniquement pour les communes situées sur le territoire de la CEBR. »

Réponse de Brocéliande Communauté

La collectivité intégrera à la fiche action concernée les modifications proposées par l'équipe Terres de Sources et cela avant l'approbation.

10. CONTRIBUTEUR N° 6, 29.11.22 | 15H50 – CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE

« Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe la contribution de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

Respectueusement. »

Courrier:



Objet : Contribution à la consultation publique sur le projet de PCAET Dossier suivi par : Aurélie LAJOYE 06 33 07 86 97 aurelie.lajoye@bretagnec bretagne.fr

BROCELIANDE COMMUNAUTE

M. Bernard ETHORE, Président

1 Rue des Korrigans 35380 PLELAN-LE-GRAND

Montfort, le 28 novembre 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation publique portant sur le Plan Climat Air Energie territorial de Brocéliande communauté, nous apportons des remarques etsuggestions sur l'objectif et le plan d'actions relatifs à l'agriculture. Nous partageons avec vous les enjeux d'accompagnement des transitions agricoles. C'est le cœur du Projet Stratégique de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

UN OBJECTIF DE -75 % DE GES AGRICOLE AU-DELA DE LA SNBC VISANT LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050

Nous souhaitons, tout d'abord, rappeler les différents objectifs de réduction de GES agricoles, inscrits dans les planifications ou les feuilles de route de la profession agricole, depuis 2015.

Cadre	Année de référence	Objectif de réduction	A l'horizon
Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC visant la neutralité Carbone	2015	-46 % de GES agricoles (toutes les productions agricoles confondues)	2050
SRADDET breton	2012	-34 % de GES agricoles -49 % de GES agricoles (toutes les productions agricoles confondues)	2040 2050
Filière laitière Coordonnée par le CNIEL avec l'appui technique des Chambres d'agriculture	2015	-20% de GES dans les fermes laitières Et -15% dans les laiteries	2025
Exemple du PCAET de Rennes Métropole	2016	-15% de GES agricoles	2025
PCAET d'Ouest à Brocéliande Communauté	2015	-14% de GES agricoles	2050

Notre territoire est une terre d'élevage. Notre projet politique est que la Bretagne soit une terre agricole à haute intensité humaine et reste une terre d'élevage (cf Lettre ouverte, 26/11/2021). Or nous constatons que la baisse des cheptels bovins est déjà à l'œuvre ces 3 dernières années et nous craignons une accélération du phénomène lié au départ massif en retraite des agriculteur.trices, non compensé par la nouvelle génération. Nous sommes rentrés dans une dynamique où 3 départs ne sont compensés que par 1 arrivée dans la profession.

Pour atteindre l'objectif de réduction de -42% de GES agricoles, de la feuille de route nationale, en terre d'élevage ce serait une baisse estimée des cheptels bovins de -25 % entre 2015 et 2050. En effet-rebond, nous pouvons imaginer un recul des prairies et du bocage breton, puits de carbone.

Pour ces motifs, nous considérons que l'objectif de -75% de GES agricoles, inscrit dans votre PCAET est inatteignable et non souhaitable. Nous pensons qu'il est de nature à décourager les éleveur euses en attente de reconnaissance et à accélérer la réduction des cheptels sur le territoire.

Nous souhaiterions voir votre objectif de réduction des GES agricoles réactualisé, pour qu'il soit réaliste et acceptable.

Un souhait de renforcer le plan d'actions agricoles

Nous constatons une incohérence entre l'ambition démesurée et le plan d'actions à minimasur l'agriculture. Depuis 2017, mon prédécesseur, René Collin et moi-même, avec nos services techniques, travaillons avec vous pour identifier des actions pertinentes et utiles. (avis sur la stratégie et le diagnostic en 2018, devis pour une animation d'échanges parcellaires sur demande du COPIL Pays de Brocéliande en juillet 2018, programme d'actions suite à la demande du Pays de Brocéliande en 2021, présentation de la méthode Clim'activ en janvier 2022 à l'interEPCI).

Aussi nous aurions aimé voir inscrits au plan d'actions :

- Les échanges parcellaires, pour faciliter les adaptations de systèmes agricoles. Cette action, basée sur le volontariat est bien perçue par les agriculteurs.
- La réalisation de diagnostic GES agricoles (CAP2ER en lait, Geep en porc...), permettant de comprendre le cycle du carbone et leviers d'actions sur la ferme
- La réalisation de diagnostic sur les consommations d'énergie.

Depuis ces réflexions, nous pensons que les **couvertures de fosses** seraient également une action efficace pour la réduction des GES et perçue comme utile par les agriculteur.trices.

Nous soulignons l'effort de transversalité fait entre les outils de planifications de politiquesterritoriales que sont le PCAET et le Contrat Territorial Eau. Cet effort devrait permettre degagner en lisibilité et efficacité des actions et des financements.

Particulièrement sur l'orientation 6 qui vise à répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience, nous avons suivi, sur votre territoire, le changement de gouvernance entre EPClet syndicats d'eau historiques lié au transfert des compétences « eau et milieux aquatiques ». Nous avons à cœur la mise en place d'actions efficaces pour préserver la qualité de l'eau et des milieux dans un contexte de changement climatique et des échéances de la Directive Cadre sur l'Eau. Comme souligné dans votre PCAET, nous participons à la construction du contrat territorial UGVO en cours, porté par Eaux & Vilaine.

Nous accompagnerons techniquement jusque dans les fermes des actions en faveur de la protection de la qualité de l'eau.

Nous nous réjouissons de voir le travail d'expérimentation sur l'économie de l'eau dans lesfermes, porté dans votre plan d'action PCAET.

Concernant le projet Life ARTISAN et les bénéfices associés, notamment sur la qualité de l'eau et la biodiversité, nous souhaitons que soit étudiée la construction de Paiements pour services environnementaux pour valoriser économiquement les pratiques agricoles préservant les zones humides, le bocage, les milieux et contribuant au stockage de carbone, en cohérence avec les enjeux du PCAET. CCSMM

DES MOYENS FINANCIERS A TROUVER, UNE INGENIERIE TERRITORIALE DE FINANCEMENT A CO-CONSTRUIRE

Nous comprenons les injonctions contradictoires que vous avez à gérer, à l'endroit de vos compétences. A vous, la responsabilité d'ajuster et d'animer en local la trajectoire bas carbone, sans pour l'instant, les moyens financiers pour se faire.

La chambre d'agriculture a les compétences techniques et les mêmes injonctions contradictoires ; faire mieux voire plus avec moins !

Nous avons un besoin commun d'ingénierie de financement pour que le territoire soit vivant et résiliant. Côté agriculteur.trices nous cherchons à sécuriser nos revenus par la reconnaissance des services éco-systémiques que nous rendons, côté des entreprises il existe des obligations RSE, côté des citoyens certains sont prêts à compenser leur impact carbone

Il y a là une réflexion à mener pour faciliter la mise en réseau des acteurs.

L'éabelle de le communauté de communes est neut être tres réduite mais selle d

L'échelle de la communauté de communes est peut-être trop réduite mais celle de l'inter- Epci en lien avec les réflexions du SMICTOM sur le territoire Econome en Ressource, avec la Chambre des métiers et la CCI, serait pertinent. En synthèse, nous réitérons le besoin exprimé par nos collègues agriculteurs, de soutien financier et humain, au regard

de la charge de travail, pour accompagner les changementsde pratiques attendus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

correspondance : Chambre d'agriculture Antenne de Montfort-sur-Meu 1 L'Abbaye Saint-Jacques 35160 Montfort-sur-Meu 02 22 93 63 60

@bretagne.chambag ri.fr chambres-

Adresse de

Montfort

agriculture-

bretagne.fr

Loïc GUINES Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine Frédéric CHEVALIERElu référent sur le Territoire de Montfort- Brocéliande

/4in us

Réponse de Brocéliande Communauté

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine Antenne de Montfort-sur-Meu Loïc GUINES, Président Frédéric CHEVALIER, Élu référent 1, L'Abbaye Saint-Jacques 35160 Montfort-sur-Meu

Objet : Réponse à la contribution de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine formulée lors de la consultation publique du Plan Climat Air Énergie Territorial de Brocéliande Communauté

Monsieur le Président, Monsieur le Référent Local

Par courrier en date du 28 novembre 2022, vous avez transmis votre contribution lors de la consultation publique du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Brocéliande Communauté. Je vous remercie pour l'examen attentif des documents constituant le PCAET et la précision des observations et remarques formulées.

La contribution de la Chambre d'Agriculture portait sur l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) agricoles sur le territoire du pays ; objectif jugé trop ambitieux et inadapté au regard des enjeux agricoles du territoire.

Pour rappel, la démarche de Plan Climat a été menée à l'échelle des trois territoires du pays de Brocéliande, à la fois pour l'élaboration du diagnostic et de la stratégie opérationnelle. Les élu-es du comité restreint (instance de gouvernance du PCAET dédiée à la coopération à trois EPCI) ont souhaité échanger avec les représentants de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine pour convenir d'un accord commun sur cet objectif et ainsi formuler la présente réponse à la contribution.

Il convient donc de rappeler la méthodologie de calcul des scenarios et des objectifs. Des trajectoires à horizon 2030 et 2050 portant sur les émissions de GES, de consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable, par secteur ont été établies. Chaque secteur a ainsi été décliné en trois scénarios présentant des ambitions différentes, allant d'une trajectoire tendancielle à une trajectoire très volontariste. Pour le secteur agricole, ces trois scenarios sont les suivants :

Scénarios		Année de référence : 2016		Trajectoire à l'horizon 2030		Trajectoire à l'horizon 2050	
		GWh	téqCO2	GWh	téqCO2	GWh	téqCO2
Tendanciel	Calqué sur la stratégie SNBC 1	108	381 508	-7%	-6%	-33%	-41%
Médian	Calqué sur la LTECV	108	381 508	-19%	-13%	-74%	-51%
Élevé	Calqué sur la stratégie NégaWatt	108	381 508	-23%	-21%	-87%	-75%

Les trois scénarios proposés ont été au préalable comparés :

- aux objectifs nationaux et réglementaires de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), donnant lieu au scénario
 « tendanciel » ;
- à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 1), donnant lieu au scénario « médian »;
- au scénario Négawatt qui est plus ambitieux, donnant lieu au scénario « élevé ».

Il s'agissait donc d'un exercice purement théorique visant à identifier des trajectoires pour le pays de Brocéliande en matière d'énergie et de climat à différents horizons. Cependant, en raison d'un contexte particulier à cette période, un manque de recul de la part des trois EPCI et la « jeunesse » de la démarche à déployer n'ont pas permis une vigilance suffisante sur les chiffres proposés. Ces chiffres n'ont d'ailleurs pas été détaillés par thématique ni par filière ou type de production. Les trois collectivités se sont finalement positionnées sur le scenario dit « élevé », sans différencier les secteurs d'activité.

Comme soulevé dans votre contribution, l'objectif de -75% affiché dans le rapport du Plan Climat s'avère en inadéquation avec les enjeux agricoles du territoire. Les trois EPCI sont donc favorables à ce que l'objectif stratégique relatif à la réduction des émissions de GES agricoles soit réévalué.

Considérant les efforts extrêmement importants à réaliser pour atteindre cet objectif, la mise en œuvre du PCAET et son évaluation régulière (évaluation à mi-parcours en 2025, puis finale en 2028) permettra de renforcer les actions portées par l'EPCI sur le volet agricole. Comme évoqué lors des échanges, une ambition forte de diminution des émissions de GES du secteur agricole ne signifie pas un arrêt complet de l'élevage, mais une modification des équilibres pour qu'ils soient moins émetteurs de GES. Au regard de la transition qui s'est engagée, ce sont donc les mesures opérationnelles qui seront mises en place qui importeront. Pour cela, des institutions et partenaires locaux, tels que la Chambre d'Agriculture de Bretagne, relaient une information et un message cohérent.

Aussi, le constat est clair que la profession elle-même dispose des clés pour assurer ces objectifs. Bien que les moyens d'actions des trois EPCI soient relativement restreints, en dépit des leviers d'actions principalement européens et nationaux, les démarches locales sont d'ores et déjà engagées au travers de :

- L'adhésion début 2022 à Terres de Sources®;
- La contribution au Contrat Territorial de l'Unité de Gestion Ouest de l'EPTB Eaux & Vilaine comprenant un volet agricole;
- L'engagement dans la démarche « Terres d'eau et agriculture d'avenir » avec la CEBR et Eaux & Vilaine pour une sortie progressive du recours aux pesticides sur le petit bassin versant de la Chèze-Canut;
- Le lancement prévisionnel de l'enquête Clim'activ.

A l'issue des échanges qui se sont déroulés lors de la rencontre du 18 janvier 2023 entre les trois EPCI et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, il est convenu de retenir la trajectoire du SRADDET. Cet objectif tend à se rapprocher du scénario « médian » présenté dans la stratégie initiale. Ainsi, l'objectif initial de -75% est révisé à la baisse, comme souhaité dans la contribution formulée lors de la consultation publique par la Chambre d'Agriculture, à savoir :

- -34% à l'horizon 2040
- -49% à l'horizon 2050

Suite à cette décision de réviser l'objectif des émissions de GES agricoles à l'horizon 2050, le contenu du rapport du PCAET fait l'objet d'une modification en conséquence (partie 4 – Élaboration d'une stratégie territoriale Climat-Air-Énergie – La stratégie reliée aux scénarios – Orientation 4). Cette modification est intégrée au rapport du Plan Climat de Brocéliande Communauté qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire en février 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Référent local, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard ETHORÉ, Président de Brocéliande Communauté Pour le Président empêché, Par délégation, Françoise KERGUELEN, 1ère Vice-Présidente

Murielle DOUTÉ-BOUTON

Vice-Président en charge de la Transition écologique et des Mobilités

11. CONTRIBUTION N° 9, 30.11.22 | 11H00

3 documents en pièce-jointe de la contribution déposée sur le registre dématérialisé :

- Communiqué de Presse récent des associations de protection des chauves-souris
- Avis du CSRPN Conseil Supérieur Régional de Protection de la Nature quant à la couche d'alerte
- Notice d'utilisation de la couche cartographique d'alerte

« Le Groupe Mammalogique Breton est une association de protection des Mammifères sauvages de Bretagne. Nous travaillons notamment à la préservation des espèces de chauve-souris. Nous venons de prendre connaissance de votre projet de PCAET et dans cet objectif de préservation des populations de chauve-souris nous souhaitions vous informer de l'existence d'une couche d'alerte « zones à risque pour les chauve-souris vis-à-vis des projets éoliens ». En effet, les éoliennes peuvent avoir des effets néfastes sur les populations de chiroptères et le territoire de Brocéliande Communauté constitue un secteur à enjeux pour les espèces de chauve-souris menacées comme la Noctule commune (Nyctalus noctula).

Aussi et pour prendre en compte ces espèces protégées comme il se doit, nous vous invitons à intégrer dans votre PCAET, notre couche d'alerte « zones à risque pour les chauve-souris vis-à-vis des projets éoliens » que vous pourrez télécharge grâce à ce lien : https://gmb.bzh/couche-alerte-eolien/

Nous joignons à cette contribution la notice d'utilisation de cette couche d'alerte.

Nous nous permettons également de joindre l'avis du Conseil Supérieur Régional de Protection de la Nature au sujet de cette couche d'alerte ainsi qu'un communiqué de presse récent des associations de protection des chauve-souris pour éclairer Brocéliande Communauté sur cette problématique complexe.

Cordialement. »

Réponse de Brocéliande Communauté

La contribution formulée par le GMB est très pertinente au regard des conséquences que peut générer le développement de l'éolien sur notre territoire pour les espèces présentes, et notamment de chauve-souris comme évoqué.

La présence d'une espèce menacée est d'autant plus à prendre en compte dans ce type de projet.

La collectivité s'attachera à faire part de ses éléments en amont de tout projet opérationnel, mais aussi et surtout très prochainement au prestataire de l'étude de la planification énergétique territoriale qui va démarrer en début d'année 2023.

Brocéliande Communauté est d'ailleurs réceptive à ce type de remarque puisque depuis 2019, elle mène un programme d'actions qui se nomme « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande » qui comprend à la fois des actions de sensibilisation/animation en faveur de la préservation/protection des espèces et des milieux et également d'actions opérationnelles à mettre en place sur des lieux stratégiques/à enjeux du territoire. Une 2ème édition de ce programme est planifiée pour la période 2023-2025, voire 2026.

12. CONTRIBUTEUR N° 12, 30.12.22 | 17H15

8 documents en pièce-jointe de la contribution déposée sur le registre dématérialisé :

- Doc 1 : Article presse (Ouest-France) du 16-17 novembre 2019 Chaufferie bois
- Doc 2 : Courrier de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) suite à la demande de protection du Domaine des Hayes au titre des monuments historiques
- Doc 3 : Rapport intermédiaire du CERAPAR (Centre de Recherches Archéologiques du Pays de Rennes) de janvier 2021
- Doc 4 : Article presse (Ouest-France) du 14 novembre 2018 « 4 siècles d'histoire »
- Doc 5 : Article presse (Ouest-France) du 15 novembre 2018 « famille Gentil »
- Doc 6 : Article presse (Ouest-France) du 16 novembre 2018 « changement d'envergure »
- Doc 7 : Article presse (Ouest-France) du 17 novembre 2018 « naissance aux Hayes »
- Doc 8 : Contribution déposée sur le registre dématérialisée de la PPVE du PCAET

« Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du projet de PCAET de Brocéliande Communauté, et dans le cadre de cette PPVE je souhaite formuler quelques observations et souhaits en tant que propriétaire-exploitant et gérant du Domaine des Hayes (www.domaine-des-hayes.fr) et du Groupement Foncier Rural de Maxent.

Notre activité de location de salles de réception et de meublés de tourisme s'effectue dans le cadre du Domaine des Hayes, et l'exploitation forestière du Bois de Maxent dans le cadre du GFR de Maxent.

Point n°1: programme de plantation d'arbres

Demande n°1 : mentionner les plantations d'arbres effectuées par le GFR de Maxent

Un programme pluriannuel de plantation est évoqué parmi les orientations mentionnées notamment en pages 127, 142, et 146 de l'Evaluation Environnementale et Stratégique.

Le Domaine des Hayes et le GFR de Maxent forme un ensemble de 400 hectares dont 250 hectares de forêt et 150 hectares de terres agricoles et naturelles.

Nous exploitons les 250 hectares de forêt dans le cadre d'un plan de gestion agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Par ailleurs sur les 150 hectares de terres agricoles et naturelles, nous avons consacré 60 hectares à la plantation d'arbres. Nous plantons de nombreux arbres chaque année depuis 2013, d'essences diverses.

Voici la liste des essences que nous avons plantées entre 2013 et 2022 :

- -chênes sessiles
- -chênes pédonculés
- -chênes rouges américains
- -châtaigniers
- -hêtres
- -tilleuls
- -charmes
- -robiniers
- -érables
- -merisiers
- -douglas
- -cyprès de Leyland
- -pins maritimes
- -séquoia sempervirens
- -cèdres de l'atlas
- -thuyas
- -épicéa de Sitka

Voici le détail du nombre d'arbres plantés par année :

En 2013: 4745

En 2014: 2300

En 2015: 7077

En 2016 : 600

En 2017 : 29906

En 2018 : 11000 En 2019 : 7550

En 2020 : 3750

Printemps 2021: 6000

Nous avons planté entre 2013 et le printemps 2021 un total de 72930 arbres Nous avons encore en 2022 planté de nombreux arbres.

Point n°2: la chaufferie bois du Domaine des Hayes

Demande n°2: mentionner l'existence de la chaufferie du Domaine des Hayes

En page 89 du rapport une carte détaille les chaufferies bois industrielles, collectives, et agricoles sur le territoire de Brocéliande Communauté. Sauf erreur ou omission de ma part, cette carte ne semble pas mentionner la chaufferie du Domaine des Hayes.

En effet, la basse cour (35 couchages, les écuries (14 couchages) ainsi que les salles de réception sont chauffées au bois énergie.

Le pavillon des chasseurs (35 couchages) qui sera inauguré au premier trimestre 2023 sera également chauffé de cette façon, ainsi que le château dont la rénovation est prévue dans les mois qui viennent, et une nouvelle salle de réception dont la construction est également prévue. Cette chaufferie est alimentée par le bois du Domaine, en circuit court.

Vous trouverez ci-joint un article paru dans Ouest France en novembre 2019 au sujet de la chaufferie bois du Domaine des Hayes.

Point n°3: intérêt historique du Domaine des Hayes

Demande n°3: Mentionner qu'une demande d'inscription ou classement au titre des monuments historiques du domaine des Hayes est en cours d'instruction

En page 29 à 31 de l'Evaluation Environnementale et Stratégique sont mentionnés les sites inscrits ou classés, ainsi que les Monuments Historiques et Sites Patrimoniaux remarquables.

Je souhaite préciser que nous avons déposé une demande de protection auprès des services de la DRAC actuellement en cours d'instruction en vue d'une inscription ou un classement du Domaine des Hayes au titre des Monuments Historiques.

Un travail important de recherches historiques est mené depuis plusieurs années par le CERAPAR, portant sur l'ensemble du Domaine.

Plusieurs articles sont parus dans Ouest France témoignant de l'intérêt historique du site, ainsi qu'un rapport intermédiaire rédigé par le CERAPAR en janvier 2021 intitulé « Le Domaine des Hayes (commune de Maxent) : l'étude d'habitats aristocratiques du Moyen Age au XIXe siècle » Un rapport d'étude complet de l'étude du CERAPAR sera finalisé début 2023.

Nous avons reçu un courrier daté du 12 août 2022 qui nous a été adressé par le service de la DRAC pour Monsieur le préfet de la région Bretagne, confirmant l'enregistrement de notre demande et son instruction prochaine lors d'un examen en délégation permanente de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Ce courrier souligne « l'intérêt de ce site tant pour son organisation paysagère que pour sa place historique dans la commune de Maxent »

Vous trouverez en pièce jointe :

- -le courrier de la DRAC pour Monsieur le Préfet de Région Bretagne daté du 12 août 2022
- -le rapport intermédiaire rédigé en janvier 2021 par le CERAPAR
- -la série d'articles parus dans Ouest France en novembre 2018 sur le Domaine des Hayes

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Réponse de Brocéliande Communauté

Les informations transmises par le propriétaire du Domaine des Hayes sont très intéressantes et permettront d'enrichir le diagnostic du territoire, notamment en matière :

- d'actions de préservation et de mise en valeur des milieux/habitats (point n°1) : grâce aux nombreuses plantations effectuées depuis près de 10 ans par le Domaine, celui-ci a contribué au stockage du Carbone par les arbres, à l'amélioration des sols et à la limitation de l'érosion de ceux-ci, ainsi qu'à la diversité des habitats pour faciliter/favoriser la présence de la biodiversité.
- de source d'énergie utilisée sur le territoire (point n°2) : une mise à jour du recensement des chaufferies bois existantes et de la carte associée sera réalisée (Rapport PCAET | Partie 2 Etat des lieux | Partie « Gisements en énergies renouvelables » | Carte des chaufferies bois existantes sur le pays de Brocéliande) et en particulier lors de l'étude de planification énergétique du territoire qui démarrera au cours du premier semestre 2023.
- de recensement des sites classés au titre des monuments historiques (point n°3) : la collectivité veillera à ajouter le Domaine des Hayes à la liste des sites référencés classés, si d'ici là le Domaine des Hayes obtient une réponse favorable à son classement parmi les sites patrimoniaux remarquables de la part des services de la DRAC ; services qui opèrent actuellement l'instruction de la demande d'inscription du Domaine.

Ces informations seront intégrées à l'état des lieux établi lors de la démarche de PCAET, au moment de la mise à jour des documents de PCAET au bilan à mi-parcours.

CONSULTATION DU PUBLIC ORGANISE SUR LE TERRITOIRE DE MONTFORT COMMUNAUTE

1. CONTRIBUTION N° 1, 05.11.22 18H10

« Bonsoir.

Pourquoi ne pas agrandir à nouveau le parking de la gare de Montfort, côté Montfort et côté Bédée ? Avec l'ouverture de la ligne b du métro, la fréquentation du train ne fait qu'augmenter, ce qui est une bonne chose. Mais plus de place sur un parking à 8h30 pourrait décourager beaucoup de monde....Il faut augmenter la capacité de stationnement maintenant, pas dans 10 ans.

Merci »

Réponse de Montfort Communauté

Afin de répondre à ses enjeux de développement de Montfort-sur-Meu et son maintien comme centralité historique au sein de l'EPCI, les élus ont souhaité travailler à la création d'un nouveau quartier proche du centre-ville et à proximité immédiate de la gare. Ainsi, ce secteur a été défini comme d'intérêt communautaire pour la compétence aménagement grâce à la délibération n° CC/2019/165 du 26 septembre 2019. De plus, dans le PLUi, approuvé le 25 mars 2021, Montfort Communauté a identifié ce site comme site d'enjeu majeur. Le site du projet, classé en 1AU et 2AU, est actuellement occupé par de l'activité agricole. Par cette opération, l'ambition de l'EPCI est de maîtriser le développement de Montfort-sur-Meu afin de créer un espace qualitatif et agréable par le biais d'aménagements paysagers et urbains cohérents valorisant l'image du territoire et par une insertion à l'environnement facilitant l'intégration de cet espace.

L'EPCI a choisi de permettre l'urbanisation de ce secteur sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Conformément aux articles L103-2 du Code de l'Urbanisme, la création d'une ZAC doit faire l'objet de concertation.

2. CONTRIBUTION N° 2, 15.11.22 16H46

« Bonjour, voici mes observations pour le PCAET

La vulnérabilité au changement climatique

Vous écrivez « Sensibilité faible à modérée de la santé des populations face aux canicules et vagues de chaleur ». Pourtant l'été 2022 a déjà montré que les vagues de chaleur pouvaient être certains jours à la limite du supportable. Avez-vous sous-estimé cette vulnérabilité ?

4 agriculture et filière bois

Avant de parler de plantation, que fait-on avec l'existant ? Y compris les haies plantées sur des terrains communaux, ou devenus communaux, avec les subventions du Conseil Général il y a quelques années et qui sont supprimées lors d'aménagements ?

Les arbres ne deviennent efficaces pour le climat qu'à partir de 30 ans avec le nombre de feuilles suffisant (ce sont les feuilles qui servent de capteurs solaires et qui dégagent l'oxygène. L'efficacité de l'arbre est proportionnel au nombre de ses feuilles). Il faut arrêter de penser qu'on peut "compenser" la suppression de haies bocagères de 15-20 ans où il y a de la biodiversité déjà installée et des arbres bien partis, par des plantations de gros sujets (qui coûtent plus cher que les jeunes plants racines nues), avec une moins bonne reprise à la plantation, donc une croissance plus lente et qui mettront donc plus de temps à avoir suffisamment de feuilles et produire l'ombrage nécessaire. Surtout quand ils sont plantés dans de mauvaises conditions. Pour les haies plantées sur des parcelles communales ou intercommunales, il faudrait former les employés des services communaux aux bonnes pratiques de taille des essences bocagères et imposer cette formation aux entreprises qui interviennent en prestation. On éviterait ainsi, par exemple, de voir des noisetiers qui ne donnent plus de noisettes (donc perte de nourriture pour la faune donc perte de biodiversité) dans des haies communales après des tailles pratiquées en dépit du bon sens.

Étude prospective pour le développement d'une filière bois énergie : La communauté de communes pourrait aider les CUMA à investir dans des broyeurs capables de broyer des bois d'émonde pour proposer aux agriculteurs une autre solution que de les brûler sur place (et donc diminuer la production de GES).

Pour ce bois broyé, il n'y a pas que le bois-énergie pour le valoriser. Il a un intérêt agronomique pour amender les sols, leur redonner de la vie et donc aider les sols à mieux résister à la sécheresse (cf Sensibilité forte de l'élevage et de l'agriculture).

6 Adaptation & "résilience"

Favoriser la nature en ville : Qu'est-ce qui est prévu pour préserver des zones de fraîcheur dans les bourgs (puisque c'est là qu'il y a plus de monde à habiter) dans les documents d'urbanisme ? Toujours dans la logique (plus économique et plus écologique) de préserver l'existant plutôt que de céder au raisonnement faux de compenser par de nouveaux aménagements chers et souvent ratés.

La nature en ville, ce sont aussi des murs couverts de lierre qui abrite les oiseaux et tous les abris possibles pour ces oiseaux (passereaux). Le choix des végétaux plantés dans les aménagements, y compris en ville, doivent toujours avoir un intérêt pour la faune (nourriture, reproduction) ou pour le climat (couverture des sols pour limiter leur réchauffement en cas de fort ensoleillement).

Les clôtures PVC: Depuis le confinement les clôtures en PVC fermées fleurissent dans les bourgs et les lotissements ce qui transforment les rues en Mur de Berlin mais c'est aussi très souvent après l'arrachage de haies ornementales qui sont importantes pour la biodiversité dans les bourgs. Le PLU intercommunal ne peut-il pas interdire ce type de clôtures PVC, qui en plus consomment du pétrole.

Arbres autour des maisons : Depuis deux ans, chaque rachat ou rénovation de maison dans les bourgs s'accompagne d'abattage d'arbres existants alors qu'ils sont à l'âge où ils commencent à remplir leur service. L'obligation de remplacer les arbres abattus ou de planter un arbre par tranche de 200 m² de terrain non construit n'est ainsi plus respectée. Que prévoit le PCAET pour le respect des obligations de plantation ?

Aménagement urbain responsable :

Qualité des travaux de plantation : Que prévoit le plan pour la réception des travaux de plantation après les aménagements et juger leur qualité ? Les exemples sont nombreux dans les aménagements publics d'arbres plantés dans des sols tassés (donc morts), pauvres en matière organique, le fond de la cave de plantation riche en remblais des entreprises de travaux publics qui sont intervenues avant et qui s'en servent comme dépotoir. Les arbres eux-mêmes sont souvent des gros sujets, plus chers, à la reprise beaucoup plus aléatoire et qui demandent de l'arrosage. Des jeunes plants, moins clinquants mais aussi moins chers, donneraient de meilleurs résultats.

Deux exemples de ce type de plantations : Les frênes plantés au Parc d'activité du Pays Pourpré en Bédée et Pleumeleuc. Installés dans de mauvaises conditions, ils ne poussent ni ne crèvent. C'est de l'argent public gaspillé et du temps perdu pour la nature.

Dans le dernier centre commercial de Pleumeleuc, des érables champêtres ont été plantés dans de l'argile jaune qui ne prédisait rien de bon et les arbres qui ne sont pas morts depuis, vivotent et ne profiteront jamais. Donc qui accepte ces travaux au moment de la réception et que prévoit le plan dans ce domaine ?

Impact des entreprises de travaux publics sur la détérioration des espaces verts et des arbres : Les entreprises de travaux publics doivent respecter les arbres. Que prévoit le plan pour contraindre ces entreprises à respecter les espaces verts et notamment les arbres ?

Un exemple à Bédée cet été pendant la vague de chaleur du 14 juillet. Une entreprise de TP a laissé un arbre les racines à l'air dans une tranchée pendant tout le week-end du 14 juillet. Imagine-t-on laisser couler une conduite d'eau pendant toute la fin de semaine, surtout en période de sécheresse ? L'arbre attendra 3 ans pour crever et on aura oublié que c'est l'entreprise qui est responsable.

Former les services d'espaces verts aux pratiques agronomiques durables et imposer cette formation aux entreprises qui interviennent dans l'entretien des espaces verts communaux ou intercommunaux.

Un exemple qui rejoint la filière bois du point 4. Les communes doivent arrêter d'épandre du bois broyé sur les bâches plastiques utilisées pour le paillage. Ça ne sert à rien! Et ça gaspille du bois broyé qui serait mieux utilisé s'il était épandu directement sur la terre (pour des plantations de jeunes plants racines nues par exemple). Si les communes ont honte d'utiliser des bâches, au point de vouloir les cacher, alors qu'elles n'en utilisent plus.

Un second exemple : pendant la sécheresse de cet été, des entreprises prestataires ont procédé à des tailles sans se soucier du contexte de la canicule. Ainsi, à Bédée, des pervenches plantées en couvre-sol au pied d'érables ont été coupées comme de la mauvaise herbe alors qu'en situation de forte température, ces plantes jouent aussi le rôle d'ombrage pour limiter l'augmentation de température du sol. »

Réponse de Montfort Communauté

La vulnérabilité au changement climatique

L'estimation de la vulnérabilité au changement climatique est spécifiée dans la synthèse p 8/9 et les exemples d'action P24/25 : https://www.calameo.com/books/00416193912819d4fbc2d

Agriculture et filière bois / Former les services d'espaces verts aux pratiques agronomiques durables

Dans le cadre du travail et de la gestion des haies bocagères Montfort Communauté délègue la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) à l'EPTB Eaux & Vilaine. Dans les contrats territoriaux de bassin existant(2022) et le futur Contrat Territorial 2023-2028, les actions agricoles de gestion des haies bocagères via le programme Breizh Bocage phase 3, sont poursuivies. De même la poursuite de la formation des personnels communaux et intercommunaux sur le sujet est prévue pour 2023. Le détail du programme est disponible ici : https://www.eaux-et-vilaine.bzh/index.php/f-milieux/78-le-bocage

Étude prospective pour le développement d'une filière bois énergie

Dans le cadre de l'étude Agriculture et Alimentation que mène actuellement Montfort Communauté un volet est complètement dédié à la prospective du développement d'une filière bois sur le territoire. Cette étude regroupe un panel d'acteurs large permettant de concerter l'ensemble de la filière. Une restitution sera effectuée au second semestre 2023.

Les clôtures PVC / Arbres autour des maisons / Aménagement urbain responsable

L'action 43 de l'orientation 6 permettra de développer un urbanisme respectueux de l'environnement avec la promotion d'un urbanisme respectueux de l'environnement et la limitation de l'impact de l'urbanisation.

3. CONTRIBUTION N° 3, 20.11.22 | 22H09

« Bonjour,

Voici mes observations : Au chapitre 5 L'éco responsabilité, maître mot des pratiques quotidiennes

Vous dites "Chaque produit consommé que le citoyen achète ou consomme a des impacts sur l'environnement. Il a une influence directe et décisive sur ces impacts selon ses façons de consommer."

Effectivement, surtout que dans nos communes, nous n'avons pas d'incinérateur, ce que j'ai appris récemment et que nos déchets sont enfouis. Je crois que les citoyens de nos 3 communautés de communes n'en sont pas au courant, et que cela serait important qu'ils le soient et pourrait avoir un impact sur leur consommation pour la rendre plus durable.

En effet, quand on va à la décheterie, et qu'on met quelque chose dans le container "incinérable", on pense que ces déchets sont incinérés, mais, non, ils sont justes incinérables et enfouis, ce qui est grave.

Quand on sait que tout ce qu'on met dans notre poubelle ordures ménagères est mis en décharge pêle mêle avec sacs plastiques qui se détruiront en micro plastiques ayant ainsi un impact sur la qualité de la terre, de l'eau et de l'air de nos territoire en diffusant ces déchets directement dans le sol, cela fait fortement réfléchir. Je me demande pourquoi nos 3 communautés de communes ne s'unissent pas pour créer un incinérateur pour déjà réduire ces déchets ultimes et peut-être créer un réseau de chaleur, comme à Rennes.

En attendant cela, le SMICTOM ne pourrait il pas mettre en place des tournées de camions poubelles pour ramasser le compost, pour mieux trier ces déchets, (ce qui permettrait de les valoriser)car bien que nous habitions en zone rurale, vous le savez , les élus sont invités à densifier les habitats et les habitants en logements collectifs ne peuvent pas trier le compost sans ramassage ?

Pour les poubelles ordures ménagères, ne pourriez vous pas distribuer, même si cela a un coût, des sacs poubelles compostables, pour permettre une moindre pollution des sols ?

Merci de ce que vous ferez pour les générations présentes et à venir.

PS : la nouvelle formule du petit journal du SMICTOM est très bien présenté; mettez l'accent dès les premières pages sur le zéro déchet ! »

Réponse de Montfort Communauté

La collecte et le traitement des déchets relève de la compétence communautaire déléguée du SMICTOM Centre Ouest 35. Le syndicat assure l'élimination et la valorisation des ordures ménagères et des déchets recyclables des particuliers et des entreprises.

Plusieurs outils de communication sur ces sujets sont disponibles sur leur site internet notamment sur le volet de la valorisation : https://www.smictom-centreouest35.fr

De même une consultation publique a eu lieu également pour le Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés.

4. CONTRIBUTION N° 4, 27.11.22 | 15H04

Dans le cadre de l'adoption du PCAET Montfort Communauté, l'activité de la carrière du Valet à IFFENDIC et son projet d'extension sont des perspectives non identifiées pour le PCAET. Depuis 2015, l'activité de la carrière du Valet, à ciel ouvert, a considérablement augmenté. Différents enjeux relatifs au PCAET, énumérés ci-dessous, en découlent.

ENJEU SANITAIRE : améliorer la qualité de l'AIR

Une pollution de l'air par des émissions importantes de poussières de silice cristalline dues à l'activité de la carrière du Valet . Ces poussières sont présentes sur le site d'exploitation à ciel ouvert et par envol au niveau des habitations proches.

Des mesures de l'air sont effectuées par la carrière et transmises à la DREAL mais pas de contrôle des points d'implantation des mesures choisis par la carrière hors vents dominants vers les habitations proches.

L'été caniculaire de 2022 et la présence des vents tournants n'ont fait que de croître la pollution de l'air par les poussières de silice cristalline.

ENJEU MOBILITE: VELO

La piste cyclable IFFENDIC – MONTFORT/MEU ne peut être rejointe à vélo par de nombreux habitants d' IFFENDIC .Impossible d'y accéder à vélo par la RD263 défoncée et devenue trop dangereuse par la rotation importante des camions de la carrière.

Pratique du vélo également dangereuse dans le bourg à cause des camions de la carrière.

ENJEU ENVIRONNEMENTAL : qualité EAU par la présence de milieux naturels et aquatiques.

La carrière du Valet a un impact négatif sur la nature environnante :

- végétaux recouverts de poussières de silice cristalline diminuant la photosynthèse.
- -captage d'eau et rejets d'eaux issus de la carrière dans une zone humide répertoriée sur carte IGN en amont de la Source du Ruisseau des Roulliers.
- -présence importante de limon proche de cette source.

Dans le cadre d'un projet d'extension de la carrière :

- -des bois d'anciens résineux et des chemins communaux vont disparaître!!
- -la mare du Pignon Broutu où vivent des moules perlières va aussi disparaître!!

La qualité de l'air, la pratique du vélo pour TOUS et la sauvegarde des milieux naturels et aquatiques doivent être des priorités à prendre pour le PCAET surtout après la sécheresse de 2022.

Pour toutes ces remarques, l'impact de la carrière du Valet d'IFFENDIC doit être pris en considération pour le PCAET de Montfort Communauté.

Réponse de Montfort Communauté

Enjeu sanitaire : Qualité de l'air

La réduction de la pollution atmosphérique est devenue un objectif majeur compte tenu de son impact sur la santé, notamment par l'exposition aux particules. L'évolution réglementaire traduit donc cette priorité depuis plusieurs années.

Le rapport associé est disponible ici : https://www.airbreizh.asso.fr/publication/4408/

Enjeu mobilité

Le plan de mobilité simplifié prévoit de faciliter les modes de déplacement doux. Le programme d'action est actuellement en cours de construction avec les partenaires. En revanche, la circulation au sein des communes est du ressort de la compétence communale. Les municipalités et Montfort Communauté articulent les programmes entre eux pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

Enjeu environnemental : qualité de l'eau

Depuis 2019, Montfort Communauté a participé à la réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses). Cette réorganisation portée par l'EPTB Eaux & Vilaine s'est effectuée sur le territoire de la Vilaine Amont (4230km²). Cette réorganisation a abouti à un transfert de ces compétences à l'EPTB Eaux & Vilaine et la création de deux unités de gestion Est et Ouest pour les mettre en œuvre.

Sur l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO), dont font désormais partie les territoires des bassins versants historiques du Meu, de la Chèze et du Canut, de l'Ille et l'Ille et de la Flume, les travaux et actions se poursuivent sur l'année 2022 selon les programmes établis dans leurs Contrats Territoriaux respectifs sur la période 2020-2022. Toutefois, en parallèle de cette mise en œuvre, Montfort Communauté a été associée lors de la phase « bilan-évaluation » des Contrats Territoriaux 2020-2022 « Meu-Chèze-Canut » et « Ille-Illet-Flume ». Enfin un nouveau Contrat Territorial 2023-2028 unique à l'échelle de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UVGO) est en cours d'élaboration et sera mis en articulation avec le programme d'action du Plan Climat de Montfort Communauté.

Au regard des nombreuses interactions qui existent entre les diverses politiques publiques portées par Montfort Communauté et les enjeux de l'eau portés par l'EPTB Eaux et Vilaine, ce Contrat Territorial et le programme d'action qui en découle sera intégrer au volet « Adaptation et Résilience » du programme d'action du PCAET. Montfort Communauté articule ce programme d'action au sein de son Plan Climat Air Énergie Territorial, au travers de :

- L'action 42 commune aux 3 EPCI : Stratégie Territoriale de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux de BV
- L'action 42 Favoriser et préserver la biodiversité

Par ailleurs dans le cadre de l'étude Agriculture et Alimentation en cours sur le territoire de Montfort Communauté, des actions agricoles opérationnelles verront le jour courant 2023, (exemple : échange parcellaire, évaluation des pratiques de gestion des bords de routes sur les adventices des cultures et la biodiversité).

5. Contribution n° 5, 23.11.22 | 16H14

Dans le cadre de l'adoption du PCAET Montfort communauté, l'activité de la carrière du Valet à Iffendic et son projet d'extension sont des perspectives non identifiées avec le PCAET.

Depuis 2015, l'activité de la carrière du Valet, à ciel ouvert, a considérablement augmenté. Différents enjeux relatifs au PCAET énumérés cidessous, en découlent.

Enjeu sanitaire : améliorer la qualité de l'air

Une pollution de l'air par des émissions importantes de poussières de silice cristalline dues à l'activité de la carrière du Valet. Ces poussières sont présentes sur le site d'exploitation et par envol au niveau des habitations proches.

Des mesures de l'air sont effectuées par la carrière et transmises à la DREAL mais pas de contrôle des points d'implantation des mesures choisies par la carrière hors vents dominants. (auto-contrôles)

L'été caniculaire de 2022 et la présence de vents tournants n'ont fait qu'augmenter la pollution de l'air par les poussières de silice cristalline.

Enjeu mobilité : vélo

La piste cyclable Iffendic -Montfort sur Meu ne peut être rejointe à vélo par de nombreux habitants. Impossible d'y accéder à vélo par la RD263, routé défoncée et devenue trop dangereuse par la rotation importante des camions de la carrière du Valet.

Pratique du vélo également dangereuse le long d'Iffendic à cause des camions de la carrière.

Enjeu environnemental : Qualité de l'eau grâce à la présence des milieux naturels aquatiques

La carrière du Valet a un impact négatif sur la nature :

Végétaux recevant des poussières de silice de cristalline diminuent la photosynthèse.

Captage d'eau et rejets d'eaux issues de la carrière dans une zone humide répertoriée sur carte IGN en amont de la source du ruisseau des Roulliers.

Présence importante de limon proche de cette source.

Dans le projet d'extension de la carrière :

Des bois d'anciens résineux et des chemins communaux vont disparaitre !

La Mar1e du Pigeon Broutu où vivent des moules perlières va aussi disparaitre!

La qualité de l'air, la pratique du vélo par TOUS et la sauvegarde des zones humides doivent être des priorités à prendre par le PCAET surtout après la sècheresse de 2022.

Par toutes ces remarques, l'impact de l'activité de la carrière d'Iffendic doit être prise en considération pour le PCAET de Montfort Communauté. (page 9 et 10).

Réponse de Montfort Communauté

Réponses identiques à celles mentionnées ci-dessus

6. CONTRIBUTION N° 6, 28.11.22 | MATIN

Bonjour je n'ai pas su lire toute la doc!

Ceci concerne le climat et l'énergie donc quelques pensées.

Sur la méthanisation : Je pense que faire du maïs pour alimenter les digesteurs sont plus énergivores que rentable. Peut-être 1,5L de gasoil pour produire 1L d'équivalent gaz. Je demande à voir l'énergie grise dans ce concept !!! De plus si les sols servent pour produire du gaz, adieu l'agriculture différenciée. Des stations juste pour les agriculteurs auraient juste suffit pour eux. Le même concept sur les stations d'épuration de nos villes aurait été aussi pertinent !?

Mobilité douce : Toujours plus de voitures et de bouchons dans Montfort. Après concertation des montfortais il en est ressorti que le sens unique dans l'autre sens aurait été une solution pour inciter les habitants à se déplacer autrement et sans polluer. Il est temps d'aller dans le sens de l'histoire!

Energie douce : Un moment évoqués des panneaux solaires sur les ateliers municipaux de Montfort. Réponse : impossible la structure n'est pas assez solide ! 15kg/m² pour les panneaux solaires, 25kg/m² pour les tôles Eternit actuelles. Il faut que l'on m'explique ! Et la bonne excuse des « bâtiments de France » qui ne veut pas ! Alors il faut m'expliquer pourquoi des maisons dans le périmètre, ont obtenu un accord.

Voila : pour revenir sur l'agriculture intensive en Bretagne. Maïs, Maïs ça pompe de l'eau. Bétail, volaille ça pompe de l'eau. Eté 2022 tu n'as pas été assez chaud et sec pour faire prendre conscience qu'a cette allure, le mur approche.

Merci de nous laisser s'exprimer et « grâce » devant les multiples « fêtes ». « Petite blague » : la démocratie c'est cause toujours cause toujours, la dictature c'est ferme ta gueule.

Réponse de Montfort Communauté

Méthanisation

L'enjeu de la méthanisation sur le territoire de Montfort Communauté est de répondre aux besoins de production locale de gaz renouvelable sans entraver la transition du modèle agricole vers un mode de production respectueux des ressources, des écosystèmes, de l'environnement et répondant aux enjeux d'alimentation de la population.

https://www.sde35.fr/

La charte de la « méthanisation durable » portée par le SDE35 a pour ambition de promouvoir les unités de production vertueuses en considérant que la souveraineté alimentaire et énergétique sont deux enjeux coexistants et non opposés.

Montfort Communauté dans le cadre de l'étude Agriculture et Alimentation, veillera à prendre en compte les objectifs de cette charte afin de les intégrer au mieux au sein du programme d'action agricole qui en découlera.

Mobilité douce

La remarque sera adressée à la commune de Montfort-sur-Meu précisément compétente en termes de mobilité sur la voirie communale

Énergie renouvelable & Solaire

L'idée est de massifier le développement des projets photovoltaïques en faisant participer les acteurs économiques de chaque commune. Et de leur proposer une solution pour le développement du photovoltaïque en toiture, sur parking ou au sol. L'objectif est de produire de l'énergie locale en jouant sur la mutualisation des investissements.

Le SDE35 est un acteur incontournable dans le développement du solaire sur notre territoire.

https://www.sde35.fr/

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude de Planification Énergétique Territoriale le mixte énergétique et la répartition sur les trois territoires sera définit à partir de 2023.



Objet : Contribution à la consultation publique sur le projet de PCAET Dossier suivi par : Aurélie LAJOYE 06 33 07 866 97 aurelie.lajoye@bretagnec bretagne.fr

MONTFORT COMMUNAUTE

M. Christophe MARTINS, Président
4 Place du Tribunal 35160 MONTFORT-SUR-MEU

Montfort, le 28 novembre 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation publique portant sur le Plan Climat Air Energie territorial de Montfort communauté, nous apportons des remarques etsuggestions sur l'objectif et le plan d'actions relatifs à l'agriculture. Nous partageons avec vous les enjeux d'accompagnement des transitions agricoles. C'est le cœur du Projet Stratégique de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Un objectif de -75 % de GES agricole au-dela de la SNBC visant la neutralite carbone en 2050

Nous souhaitons, tout d'abord, rappeler les différents objectifs de réduction de GES agricoles, inscrits dans les planifications ou les feuilles de route de la profession agricole, depuis 2015.

Cadre	Année de référence	Objectif de réduction	A l'horizon
Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC visant la neutralité Carbone	2015	-46 % de GES agricoles (toutes les productions agricoles confondues)	2050
SRADDET breton	2012	-34 % de GES agricoles -49 % de GES agricoles (toutes les productions agricoles confondues)	2040 2050
Filière laitière Coordonnée par le CNIEL avec l'appui technique des Chambres d'agriculture	2015	-20% de GES dans les fermes laitières Et -15% dans les laiteries	2025
Exemple du PCAET de Rennes Métropole	2016	-15% de GES agricoles	2025
PCAET d'Ouest à Brocéliande Communauté	2015	-14% de GES agricoles	2050

Notre territoire est une terre d'élevage. Notre projet politique est que la Bretagne soit une terre agricole à haute intensité humaine et reste une terre d'élevage (cf Lettre ouverte, 26/11/2021). Or nous constatons que la baisse des cheptels bovins est déjà à l'œuvre ces 3 dernières années et nous craignons une accélération du phénomène lié au départ massif en retraite des agriculteur.trices, non compensé par la nouvelle génération. Nous sommes rentrés dans une dynamique où 3 départs ne sont compensés que par 1 arrivée dans la profession.

Pour atteindre l'objectif de réduction de -42% de GES agricoles, de la feuille de route nationale, en terre d'élevage ce serait une baisse estimée des cheptels bovins de -25 % entre 2015 et 2050. En effet-rebond, nous pouvons imaginer un recul des prairies et du bocage breton, puits de carbone.

Pour ces motifs, nous considérons que l'objectif de -75% de GES agricoles, inscrit dans votre PCAET est inatteignable et non souhaitable. Nous pensons qu'il est de nature à décourager les éleveur.euses en attente de reconnaissance et à accélérer la réduction des cheptels sur le territoire.

Nous souhaiterions voir votre objectif de réduction des GES agricoles réactualisé, pour qu'il soit réaliste et acceptable.

Un souhait de renforcer le plan d'actions agricoles

Nous constatons une incohérence entre l'ambition démesurée et le plan d'actions à minimasur l'agriculture. Depuis 2017, mon prédécesseur, René Collin et moi-même, avec nos services techniques, travaillons avec vous pour identifier des actions pertinentes et utiles. (avis sur la stratégie et le diagnostic en 2018, devis pour une animation d'échanges parcellaires sur demande du COPIL Pays de Brocéliande en juillet 2018, programme d'actions suite à la demande du Pays de Brocéliande en 2021, présentation de la méthode Clim'activ en janvier 2022 à l'interEPCI).

Aussi nous aurions aimé voir inscrits au plan d'actions :

- Les échanges parcellaires, pour faciliter les adaptations de systèmes agricoles. Cette action, basée sur le volontariat est bien perçue par les agriculteurs.
- La réalisation de diagnostic GES agricoles (CAP2ER en lait, Geep en porc...), permettant de comprendre le cycle du carbone et leviers d'actions sur la ferme
- La réalisation de diagnostic sur les consommations d'énergie.

Depuis ces réflexions, nous pensons que les **couvertures de fosses** seraient également une action efficace pour la réduction des GES et perçue comme utile par les agriculteur.trices.

Nous soulignons l'effort de transversalité fait entre les outils de planifications de politiquesterritoriales que sont le PCAET et le Contrat Territorial Eau. Cet effort devrait permettre degagner en lisibilité et efficacité des actions et des financements.

Particulièrement sur l'orientation 6 qui vise à répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience, nous avons suivi, sur votre territoire, le changement de gouvernance entre EPClet syndicats d'eau historiques lié au transfert des compétences « eau et milieux aquatiques ». Nous avons à cœur la mise en place d'actions efficaces pour préserver la qualité de l'eau et des milieux dans un contexte de changement climatique et des échéances de la Directive Cadre sur l'Eau. Comme souligné dans votre PCAET, nous participons à la construction du contrat territorial UGVO en cours, porté par Eaux & Vilaine.

Nous accompagnerons techniquement jusque dans les fermes des actions en faveur de la protection de la qualité de l'eau

Nous nous réjouissons de voir le travail d'expérimentation sur l'économie de l'eau dans lesfermes, porté dans votre plan d'action PCAET.

Concernant le projet Life ARTISAN et les bénéfices associés, notamment sur la qualité de l'eau et la biodiversité, nous souhaitons que soit étudiée la construction de Paiements pour services environnementaux pour valoriser économiquement les pratiques agricoles préservant les zones humides, le bocage, les milieux et contribuant au stockage de carbone, en cohérence avec les enjeux du PCAET. CCSMM

DES MOYENS FINANCIERS A TROUVER, UNE INGENIERIE TERRITORIALE DE FINANCEMENT A CO-CONSTRUIRE

Nous comprenons les injonctions contradictoires que vous avez à gérer, à l'endroit de vos compétences. A vous, la responsabilité d'ajuster et d'animer en local la trajectoire bas carbone, sans pour l'instant, les moyens financiers pour se faire.

La chambre d'agriculture a les compétences techniques et les mêmes injonctions contradictoires ; faire mieux voire plus avec moins !

Nous avons un besoin commun d'ingénierie de financement pour que le territoire soit vivant et résiliant. Côté agriculteur.trices nous cherchons à sécuriser nos revenus par la reconnaissance des services éco-systémiques que nous rendons, côté des entreprises il existe des obligations RSE, côté des citoyens certains sont prêts à compenser leur impact carbone

Il y a là une réflexion à mener pour faciliter la mise en réseau des acteurs.

Adresse de correspondance : Chambre d'agriculture Antenne de Montfort-sur-Meu 1 L'Abbaye Saint-Jacques 35160 Montfort-sur-Meu 02 22 93 63 60

L'échelle de la communauté de communes est peut-être trop réduite mais celle de l'inter- Epci en lien avec les réflexions du SMICTOM sur le territoire Econome en Ressource, avec la Chambre des métiers et la CCI, serait pertinent. En synthèse, nous réitérons le besoin exprimé par nos collègues agriculteurs, de soutien financier et humain, au regard de la charge de travail, pour accompagner les changementsde pratiques attendus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Montfort @bretagne.chambag ri.fr chambresagriculturebretagne.fr Loïc GUINES Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

1 Gin un

Frédéric CHEVALIERElu référent sur le Territoire de Montfort- Brocéliande

Réponse de Montfort Communauté

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine Antenne de Montfort-sur-Meu Loïc GUINES, Président Frédéric CHEVALIER, Élu référent 1, L'Abbaye Saint-Jacques 35160 Montfort-sur-Meu

Objet : Réponse à la contribution de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine formulée lors de la consultation publique du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Montfort Communauté

Monsieur le Président, Monsieur le Référent Local,

Par courrier en date du 28 novembre 2022, vous avez transmis votre contribution lors de la consultation publique du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Montfort Communauté. Je vous remercie pour l'examen attentif des documents constituant le PCAET et la précision des observations et remarques formulées.

La contribution de la Chambre d'Agriculture portait sur l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) agricoles sur le territoire du pays ; objectif jugé trop ambitieux et inadapté au regard des enjeux agricoles du territoire.

Pour rappel, la démarche de Plan Climat a été menée à l'échelle des trois territoires du pays de Brocéliande, à la fois pour l'élaboration du diagnostic et de la stratégie opérationnelle. Les élu-es du comité restreint (instance de gouvernance du PCAET dédiée à la coopération à trois EPCI) ont souhaité échanger avec les représentants de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine pour convenir d'un accord commun sur cet objectif et ainsi formuler la présente réponse à la contribution.

Il convient donc de rappeler la méthodologie de calcul des scenarios et des objectifs. Des trajectoires à horizon 2030 et 2050 portant sur les émissions de GES, de consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable, par secteur ont été établies. Chaque secteur a ainsi été décliné en trois scénarios présentant des ambitions différentes, allant d'une trajectoire tendancielle à une trajectoire très volontariste.

Pour le secteur agricole, ces trois scenarios sont les suivants :

Scénarios		Année de référence : 2016		Trajectoire à l'horizon 2030		Trajectoire à l'horizon 2050	
		GWh	téqCO2	GWh	téqCO2	GWh	téqCO2
Tendanciel	Calqué sur la stratégie SNBC 1	108	381 508	-7%	-6%	-33%	-41%
Médian	Calqué sur la LTECV	108	381 508	-19%	-13%	-74%	-51%
Élevé	Calqué sur la stratégie NégaWatt	108	381 508	-23%	-21%	-87%	-75%

Les trois scénarios proposés ont été au préalable comparés :

- aux objectifs nationaux et réglementaires de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), donnant lieu au scénario « tendanciel »;
- à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 1), donnant lieu au scénario « médian » ;
- au scénario Négawatt qui est plus ambitieux, donnant lieu au scénario « élevé ».

Il s'agissait donc d'un exercice purement théorique visant à identifier des trajectoires pour le pays de Brocéliande en matière d'énergie et de climat à différents horizons. Cependant, en raison d'un contexte particulier à cette période, un manque de recul de la part des trois EPCI et la « jeunesse » de la démarche à déployer n'ont pas permis une vigilance suffisante sur les chiffres proposés. Ces chiffres n'ont d'ailleurs pas été détaillés par thématique ni par filière ou type de production. Les trois collectivités se sont finalement positionnées sur le scenario dit « élevé », sans différencier les secteurs d'activité.

Comme soulevé dans votre contribution, l'objectif de -75% affiché dans le rapport du Plan Climat s'avère en inadéquation avec les enjeux agricoles du territoire. Les trois EPCI sont donc favorables à ce que l'objectif stratégique relatif à la réduction des émissions de GES agricoles soit réévalué.

Considérant les efforts extrêmement importants à réaliser pour atteindre cet objectif, la mise en œuvre du PCAET et son évaluation régulière (évaluation à mi-parcours en 2025, puis finale en 2028) permettra de renforcer les actions portées par l'EPCI sur le volet agricole. Comme évoqué lors des échanges, une ambition forte de diminution des émissions de GES du secteur agricole ne signifie pas un arrêt complet de l'élevage, mais une modification des équilibres pour qu'ils soient moins émetteurs de GES. Au regard de la transition qui s'est engagée, ce

sont donc les mesures opérationnelles qui seront mises en place qui importeront. Pour cela, des institutions et partenaires locaux, tels que la Chambre d'Agriculture de Bretagne, relaient une information et un message cohérent.

Aussi, le constat est clair que la profession elle-même dispose des clés pour assurer ces objectifs. Bien que les moyens d'actions des trois EPCI soient relativement restreints, en dépit des leviers d'actions principalement européens et nationaux, les démarches locales sont d'ores et déjà engagées au travers de :

- L'adhésion début 2022 à Terres de sources®;
- La contribution au Contrat Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest de l'EPTB Eaux & Vilaine comprenant un volet d'action agricole;
- Le soutien financier aux nouvelles installations en agriculture (DJA et SIA);
- La réalisation d'une étude Agriculture-Alimentation sur laquelle la Chambre d'Agriculture est sollicitée : des fiches-actions co-construites par et pour les agriculteurs et les acteurs du monde agricole.

A l'issue des échanges qui se sont déroulés lors de la rencontre du 18 janvier 2023 entre les trois EPCI et la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, il est convenu de retenir la trajectoire du SRADDET. Cet objectif tend à se rapprocher du scénario « médian » présenté dans la stratégie initiale. Ainsi, l'objectif initial de -75% est révisé à la baisse, comme souhaité dans la contribution formulée lors de la consultation publique par la Chambre d'Agriculture, à savoir :

- -34% à l'horizon 2040
- -49% à l'horizon 2050

Suite à cette décision de réviser l'objectif des émissions de GES agricoles à l'horizon 2050, le contenu du rapport du PCAET fait l'objet d'une modification en conséquence (partie 4 – Élaboration d'une stratégie territoriale Climat-Air-Énergie – La stratégie reliée aux scénarios – Orientation 4). Cette modification est intégrée au rapport du Plan Climat de Montfort Communauté qui est soumis à l'approbation du conseil communautaire en février 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Référent Local, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe MARTINS
Président de Montfort Communauté

Fabienne BONDON

Vice-Présidente en charge du Développement Durable et de la Transition Énergétique

8. CONTRIBUTION N° 8, 29.11.22 | 22H53

« Madame, Monsieur,

Je vous adresse ci-dessous mes observations sur le projet de PCAET.

Énergie

Le développement des ENR constitue une orientation forte du PCAET, et le développement du solaire photovoltaïque y occupe une place considérable. Il est attendu que la surface occupée par le solaire photovoltaïque soit multipliée par deux entre 2016 et 2030, puis par 3 entre 2030 et 2050. Cependant, le document analyse de manière très succincte les freins à son développement et les atouts qui permettraient de le faciliter. De récentes évolutions réglementaires ont permis l'émergence de projets d'autoconsommation collective. Il s'agit d'installer une centrale solaire sur une grande toiture (bâtiment public, etc...), et de permettre aux riverains dans un rayon d'un kilomètre de se raccorder à cette centrale. Ces projets peuvent de plus être réalisés par des collectifs citoyens (voir par exemple le projet de boucle d'autoconsommation Rennes Sud porté par l'association Energies du Pays de Rennes et la coopérative citoyenne CIREN). Le développement de projets d'autoconsommation collective sur le territoire pourrait constituer un objectif, et un moteur de développement du solaire photovoltaïque.

Par ailleurs, les objectifs donnés semblent difficiles à atteindre sans avoir recours à des installations au sol. L'agrivoltaïsme, permettent de concilier sur les mêmes terrains, activité agricole et production d'énergie. Il serait intéressant d'examiner s'il existe sur le territoire des freins, notamment réglementaires au développement de ce type de projets, et la manière dont ceux-ci pourraient être levés.

Mobilité:

S'il semble indispensable de relier les bourgs entre eux, comme le prévoit le projet de PCAET, il serait également intéressant de penser la circulation à vélo à l'intérieur des bourgs, pour permettre une circulation à vélo sans danger, notamment avec des enfants. Un objectif pourrait être par exemple, de penser un plan de circulation à l'échelle du bourg, qui permettrait à chacun (notamment les familles) de circuler à vélo sans danger (notamment pour les enfants) pour les besoins du quotidien : emmener les enfants à l'école, se rendre au centre-bourg et dans les commerces essentiels.

Je reste disponible pour prolonger cet échange et approfondir ces suggestions. Cordialement, »

Réponse de Montfort Communauté

Énergie

Dans le cadre de l'étude de planification énergétique territoriale, il est attendu du prestataire qu'une note technique relative à la planification territoriale des énergies renouvelables sur le territoire soit proposée pour faciliter la prise en compte de ce développement EnR au travers des documents d'urbanisme.

De plus, la planification énergétique sera partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire, en particulier avec les trois EPCI, leurs communes et leurs habitants. Le schéma de développement des EnR&R, la stratégie mise en place, les scénarios et le programme d'action devront nécessairement être validés par tous afin d'assurer son appropriation et de faciliter sa mise en œuvre. L'organisation d'une concertation doit permettre la création de condition d'acceptabilité face au développement de nouveaux projets EnR. Le contexte de forte interrogation des habitants face aux projets doit être pris en compte.

Par ailleurs, de manière plus opérationnelle, plusieurs projets d'autoconsommation collective sont en cours de développement avec les industries du territoire au sein des ZAC (Zones d'activités communautaires) sur le volet développement économique.

Enfin, Montfort Communauté a prévu au sein de son programme d'action de soutenir le développement des projets citoyens d'énergie renouvelable (Action n°24). A ce titre, le partenariat avec le Réseau Taranis sera sollicité au besoin le cas échéant par la collectivité.

Mobilité

Pour la mobilité, le plan de mobilité simplifié prévoit de faciliter les modes de déplacement doux. Le programme d'action est actuellement en cours de construction avec les partenaires. En revanche, la circulation au sein des communes est du ressort de la compétence communale. Les municipalités et Montfort Communauté articulent les programmes entre eux pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

9. CONTRIBUTION N°9, 30.11.22 | 11H48

« Madame, Monsieur

La lecture rapide du document concernant le PCAET du Pays de Brocéliande m'inspire quelques réflexions que je me permets de vous partager. Ce document me paraît complet au niveau du diagnostic et des différentes actions proposées. Cependant, son analyse n'est pas facile en raison de la longueur du document et il apparaît que sa rédaction n'a pas pris en compte suffisamment les évènements de l'année 2022 : crise énergétique, climatique, politique, économique De ce fait, l'urgence de l'action ne semble pas suffisamment prise en compte.

En effet, l'organisation, le fonctionnement de notre société, les valeurs qui sous-tendent nos actions sont profondément interrogées voir remises en compte. Quelques questions parmi d'autres

Est-ce la fin d'une énergie abondante et bon marché ?, Oui très probablement sur le long terme

Faut-il remettre en cause notre croyance relativement partagée dans une croissance économique et du pouvoir d'achat continue et sans limite ? Le retour de l'inflation est-il durable ? Le retour des pénuries est-il seulement conjoncturel ? Sommes- nous au début d'une grave crise sociale ?

Pour beaucoup d'analystes, nous sommes passée d'une société d'abondance à une société où les différentes ressources sont devenues rares : le sol, l'air pur, l'énergie, l'eau.... le temps pour agir efficacement apparaît peut être comme la ressource la plus rare.

La crise climatique impose une réduction massive de nos émissions de gaz à effet de serre dans des proportions telles que toutes les bases de notre société seront remises en cause.

De ce fait, les leviers d'actions pour notre territoire sont clairement identifiés. Leurs mises en œuvre nécessitent cependant :

- Une prise de conscience de l'urgence de l'action
- Des politiques efficaces de la part de l'état et des collectivités territoriales
- De nouveaux critères de décision d'où un besoin de formation des différents décideurs
- L'exemplarité des actions des collectivités territoriales
- Une mise en réseau des différents acteurs
- Une priorisation et une programmation des différentes actions avec des échéances précises et une évaluation régulière de l'efficacité des actions mises en œuvre
- La mobilisation de la population sur ces différents défis

La mobilisation de la population paraît essentielle pour relever rapidement les différents défis et pour éviter une crise sociale de grande ampleur. Citons quelques exemples :

Engager une véritable animation territoriale autour de ces enjeux énergétiques en donnant notamment des informations fiables et pertinentes concernant : l'isolation thermique des bâtiments, la production d'énergie renouvelable, solaire notamment et leurs utilisations possibles (en autoconsommation), la réglementation, les aides publiques possibles, la nécessité de faire évoluer les critères de décision et la nécessité d'abandonner ou tout au moins de compléter le critère de retour sur investissements par une approche patrimoniale et citoyenne.

Une formation à l'éco-conduite automobile si elle était suivie d'une modification des comportements des conducteurs permettrait des réductions importantes des consommations des énergies fossiles.

La pédagogie basée sur l'exemple reste une valeur sure d'où l'intérêt d'un fonctionnement en réseaux

Insérer tous les établissements de formation dans ces réflexions en leur fournissant notamment des informations mais aussi la possibilité de visiter et d'analyser des réalisations pertinentes. Dans ce cadre, les collectivités territoriales doivent avoir comme objectif d'agir rapidement pour améliorer les bâtiments scolaires : isolation thermique et phonique, protection contre l'ensoleillement excessif, création d'îlots de fraîcheur notamment.

Les collectivités locales ont la légitimité pour engager ces actions en s'appuyant sur les réseaux de leur territoire et les différents acteurs sensibilisés à ces enjeux

Il est indispensable de donner du sens à l'action, de dégager des perspectives positives afin de ne pas s'enfermer dans un pessimisme porteur de crispations inutiles porteuses. On peut regretter l'absence de réunion publique pour informer la population de tout le travail entrepris et des solutions possibles adaptées à notre territoire. Sans « changements de nos logiciels » nous n'évoluerons pas suffisamment vite et notre inaction conduira malheureusement à une série de crises préjudiciables aux populations les plus fragiles. La sécheresse et la canicule de 2022 mettent comme prioritaires la recherche de solutions pérennes pour sécuriser la ressource et maîtriser la consommation d'eau.

Dans le contexte contraint que nous connaissons actuellement et qui risque de durer la mobilisation de la population constitue une condition essentielle pour réussir «les transitions et les mutations » que nous devons affronter.

Veuillez agréer Madame Monsieur l'expression de mes respectueux sentiments »

Réponse de Montfort Communauté

La mise en œuvre des leviers d'action du plan climat nécessite effectivement une gouvernance efficace traduite dans l'axe stratégique n° 7 du Plan Climat. De plus, les élu·es sont régulièrement formé·es sur thématiques.

Concernant la priorisation des actions, elle a bien été effectuée en trois niveaux :

- Action lancée au cours des trois premières années du PCAET,
- Action lancée pendant le premier PCAET,
- Action lancée selon les opportunités.

Concernant la mise en réseau des différents acteurs : à plusieurs reprises et à chacune des étapes de construction du Plan Climat (diagnostic, stratégie, programme d'action), les partenaires ont été sollicités par l'ensemble des 3 collectivités.

De même, la mobilisation et la sensibilisation du grand public est effectuée à plusieurs échelles :

• Les évènements publics tels que récemment le « Comice Agricole » (Août 2022), « L'Effet Papillon » (Sept 2022) ou encore le « Festival AlimenTerre » (Nov 2022) dans le cadre des 30 ans de Montfort Communauté

- La sensibilisation des scolaires (Projet Alimentaire Territorial, Programme WATTY (partenariat avec le SDE35 sur l'énergie), Programmes Pédagogiques du SMICTOM (Gestion des déchets), entre autres.
- La consultation du public et la synthèse de communication du Plan Climat

Pour une information optimale concernant la rénovation énergétique des habitations privées : le Conseil Rénov'Energie est en place depuis 2021 sur le territoire du pays de Brocéliande. Des Espaces France Services à Montfort Communauté, Brocéliande Communauté et à la Communauté de communes Saint-Méen Montauban sont également présents pour informer et accompagner l'usager sur les demandes d'aides publiques.

Pour les questions liées à la mobilité : le plan de mobilité simplifié prévoit de faciliter les modes de déplacement doux. Le programme d'action est actuellement en cours de construction avec les partenaires.

Pour les questions liées aux bâtiments scolaires : il s'agit d'une compétence communale sur laquelle Montfort Communauté ne peut intervenir. Elle accompagne les communes qui le souhaitent à la mise en place de partenariat avec les acteurs en place sur le territoire. Pour le territoire de Montfort Communauté, la sensibilisation et l'information a été réalisée lors de « L'effet Papillon » comme spécifié cidessus. D'autres évènements de ce type auront lieu sur toute la durée du Plan Climat (2022-2026)

Pour suivre l'actualité de la collectivité, des outils de communication tels que la page Facebook, LinkedIn et le site internet sont à disposition des usagers.